Troisième Année. — N° 31. Edition A. B. Le Numéro : 10 Centimes Samedi 3 Février 1917

"LE TÉLÉGRAPHE"

Rédaction et Administration :
11, Rue de l'Université, 11, LIÉGE
BUREAUX OUVERTS de 8 à 12 et de 1 à 5 h.

Quotidien Liégeois d'Information

TARIF
Petite ligne 0.30. — Demandes d'emploi 0.15. — Réclame 1.00. — Nécrologie 1.00. — Avis de Sociétés 1.00. — Avis financiers 2.50. — Chronique locale (corps) 2.50. — Chronique locale (fin) 2.00.

Communiqués Officiels

Allemand. — Berlin, le 1. — (soir) Aucun événement particulier aux différents fronts.

Berlin, le 2. — *Théâtre de la guerre occidental.* — Front du prince Rupprecht de Bavière : Entre Armentières et Arras ont échoué de nombreuses attaques de forts détachements de reconnaissance anglais. Vif combat d'artillerie des deux côtés de l'Ancre et de la Somme. A l'aube et le soir, vive activité de nos éclaireurs qui, au sud-ouest de Miromont et au nord-est de Le Sars, ont ramené 1 officier et 12 hommes de la tranchée ennemie. A la route de Gueudecourt-Boulencourt, après un feu violent, les Anglais ont pénétré sur la largeur d'une compagnie. La position a été nettoyée à la contre-attaque. Des prisonniers sont restés en nos mains.

Groupe d'armée du Kronprinz. — A la hauteur de Combres et dans la forêt d'Ailly nos troupes d'attaque ont ramené 20 prisonniers des lignes françaises démolies par notre feu. Dans les Vosges, nos éclaireurs ont ramené 6 prisonniers à la suite d'une action. Nos aviateurs ont été très actifs au front sud-occidental. Nos escadrilles ont fait de précieuses constatations dans les parties françaises occupées par les Anglais. L'adversaire a perdu 7 avions à la suite de combats aériens.

Théâtre de la guerre oriental. — Aucun événement particulier par suite du gel violent et de chutes de neige.

Front macédonien. - Situation inchangée.

Berlin, le 2. — Des sous-marins qui viennent de rentrer, ont coulé, pendant ces derniers temps, des navires jaugeant, en tout, 30,000 tonnes, qui peuvent se répartir comme suit : 6,500 tonnes de houille, 5,000 tonnes de minerai, le restant en phosphates et en bois de mines.

Autrichien. — Vienne, le 1er. — Un temps d'hiver extraordinairement rigoureux a empêché toute action combative sur tout le front est. Rien d'essentiel à signaler des fronts italien et albanais.

Turc. — Constantinople, le 2. — *Front du Tigre.* — Après un violent tir d'artillerie, l'ennemi a attaqué, le 30, notre position située au sud du Tigre. Il a été repoussé avec de lourdes pertes. Dans la nuit suivante, un détachement d'artillerie a tenté d'exécuter une attaque. Il a été également repoussé.

Nous avons pris à l'ennemi du matériel. Au front de Felahie, activité d'artillerie. De forts détachements d'éclaireurs ennemis ont été repoussés. Pas d'événements sur les autres fronts.

Bulgare. — Sofia, le 2. — *Front macédonien.* — Sur tout le front, faible activité de l'artillerie. A l'est du lac Doiran, l'artillerie ennemie n'a été vraiment active que pendant l'après-midi.

A l'est de la Cerna et dans la vallée du Vardar fusillades entre patrouilles et avant-postes. Une colonne ennemie a tenté de s'avancer, dans la région du lac Doiran. Elle a été repoussée par les tirs de barrage. Au sud de Serres, des détachements ennemis ont tenté de s'avancer. Ils ont été repoussés par le tir des troupes turques.

Front roumain. — Tirs entre postes sur les deux rives du canal Saint-Georges. A l'ouest de Tulcea importantes chutes de neige.

Français. — Paris, le 1 février, à 15 h. — Rencontre de patrouilles en divers points du front, notamment à l'est de Reims et dans la région au nord d'Altkirch. Nuit calme partout ailleurs.

Paris, le 1 février, à 23 h. — Aucun événement important à signaler au cours de la journée, à part une lutte d'artillerie assez active à l'Hartmannsweilerkopf, à l'est de Metzeral.

Anglais. — Londres, le 31. — Aujourd'hui, au lever du jour, l'ennemi a tenté de surprendre nos postes avancés près de Beaucourt et à l'ouest de Serre ; il a été immédiatement repoussé. L'artillerie ennemie a été très active près de Morval ; notre artillerie a énergiquement répondu à son feu.

Londres, le 31. — L'Amirauté britannique annonce qu'il résulte des constatations faites, que le croiseur-auxiliaire «Laurentic» a été coulé par une mine et non par un sous-marin.

D'autre part, l'Agence Reuter apprend de Belfast : Le «Laurentic» s'est échoué vendredi à la côte septentrionale de l'Irlande, peu après avoir touché une mine. Il avait à bord 455 hommes, dont une soixantaine ont péri. L'explosion de la mine a fait un grand trou dans la carène. Un grand nombre d'hommes ont été tués sur le coup. Grâce à l'excellente discipline qui a régné parmi l'équipage, beaucoup d'hommes projetés dans la mer ont pu être sauvés. Les rescapés ont souffert du grand froid. Jusqu'à présent, une centaine de cadavres gelés ont échoué sur la côte.

Italien. — Rome, le 31. — Dans le Trentin et en Carinthie, canonnades réciproques à divers endroits, notamment à l'est de Camonica, dans la région montagneuse située à l'ouest du lac de Garde et dans le But supérieur, entre le petit Pal et la Zeloenkofel. Dans le Kustenland, l'artillerie ennemie a été plus active que d'habitude.

Hier, sur le Karst notre artillerie a énergiquement répondu au feu de l'ennemi et a entravé des mouvements de troupes qui s'effectuaient à l'arrière du front autrichien. Un froid rigoureux sévit sur tout le théâtre de la guerre ; à certains endroits, le thermomètre est descendu à 28° sous o.

Russe. — Petrograd, le 31. — Près de Gaenach, sur la côte du golfe de Riga, un zeppelin a volé hier soir, dans la direction du nord-est ; il éclairait le terrain à l'aide d'un projecteur. Après un violent bombardement des colonnes allemandes ont dirigé une attaque contre nos positions établies à l'extrémité du marécage du Tirul et le long de la rive gauche de l'Aa. Cette attaque a été enrayée par notre feu de barrage. Après avoir bombardé nos lignes, surtout au moyen de grenades à gaz, les Allemands ont attaqué nos positions longeant la route Kalnsten-Schlok ; ils ont été repoussés par notre feu de barrage. Dans un secteur seulement près de la route Kalnsten-Schlock, nos troupes ont été retirées de 1 verste dans la direction du nord. Les Allemands ont ensuite renouvelé leurs attaques acharnées, qui ont été toutes repoussées par notre feu et par nos contre-attaques. Dans un petit secteur de nos retranchements seulement, à l'est de la route de Kalnsten les Allemands ont réussi à prendre pied. Au cours de nos contre-attaques, nous avons fait des prisonniers et nous nous sommes emparés de mitrailleuses. Les colonels Pimenow et Bajenow dirigeaient le combat. Le premier a été tué, le second a disparu. A l'ouest de Studiny, au nord-est de Kisielin, des tentatives d'attaques ennemies ont été repoussées.

Après une forte canonnade, nos troupes ont traversé des obstacles en fil de fer barbelé et, après avoir escaladé dans la neige de fortes pentes, elles ont pris d'assaut à la baïonnette deux hauteurs situées à 2 verstes à l'est de Jacobeni, au sud-est de Kimpolung. Nous avons fait des prisonniers et nous nous sommes emparés d'un matériel de guerre qui n'est pas encore inventorié.

Informations et Arrêtés de l'Autorité

Obligation de déclarer les produits achevés en cuivre, étain, nickel ou en un alliage de ces métaux, se trouvant dans les exploitations commerciales et industrielles et de la saisie de ces produits.

SUITE

§ 4. — Saisie. — Tous les objets qui doivent être déclarés ensuite du § 2 sont saisis en vertu du présent arrêté.

Ils ne peuvent être vendus qu'à la «Zentral Einkaufs-Gesellschaft für Belgien m. b. H.», à Bruxelles.

Toute autre disposition juridique sur les objets tombant sous l'application de l'arrêté est interdite, de même qu'il est défendu de les faire changer de propriétaire, de les travailler ou d'y apporter une modification quelconque, sauf que l'on peut continuer provisoirement à utiliser d'une façon régulière les objets en usage.

Les personnes, autorités, sociétés, etc., visées par le § 3, sont responsables de la bonne conservation des objets tombant sous l'application du présent arrêté. Il est défendu de cacher ces objets en vue de les soustraire à l'application de l'arrêté.

Dans des cas spéciaux, la Section du commerce et de l'industrie [Abteilung für Handel und Gewerbe] est autorisée à consentir d'autres exceptions à la défense formulée au § 3, si la demande lui en est faite par écrit.

§ 5. — Obligation de déclarer. — Les déclarations des stocks, formulées sur des «feuilles de déclaration» [Meldekarten], doivent être introduites, au plus tard, le 15 février 1917, auprès de l'autorité compétente «Ortskommandantur» ou «Abschnittskommandantur» ou aux endroits à désigner par elle, où se délivreront également les formules nécessaires. La déclaration portera sur les stocks existant au jour du relevé [§ 1er].

Les stocks doivent être déclarés d'après le poids net en kilogrammes et faire l'objet d'indications distinctes suivant les diverses espèces de métal mentionnées à la feuille de déclaration. S'il est très difficile de déterminer le poids [par exemple, lorsqu'il s'agit de parties métalliques maçonnées ou encastrées], il suffira d'évaluer consciencieusement ce poids.

§ 6. — Obligation de démonter et de livrer les objets. — Les objets tombant sous l'application du présent arrêté qui, le 1er mars 1917, n'auront pas été vendus de bon gré à la «Zentral-Einkfaufs-Gesellschaft», pourront être expropriés à partir de cette date par le Gouvernement général [section K. R.] ; dans ce cas, ils devront, sur réquisition de la Section du commerce et de l'industrie, être démontés et livrés par le possesseur dans un délai à fixer. L'expropriation ainsi que la réquisition de démontrer et de livrer pourront avoir lieu par mesure générale pour certaines branches d'industrie ou exploitations déterminées, ou encore pour certaines régions du pays.

L'obligation de démontrer et de livrer s'applique aux personnes pour lesquelles la déclaration est obligatoire en vertu du § 3.

En cas d'expropriation, le livreur reçoit un reçu ; l'indemnité est fixée par la Commission impériale pour le règlement des indemnités [Reichsentschädigungskommission], conformément aux règles en vigueur.

§ 7. — Enlèvement par contrainte. — Si les objets tombant sous l'application du présent arrêté ne sont pas déclarés [art. 5], démontés ou livrés [§ 6], ou s'ils ne le sont pas à temps, il pourra être procédé, en faveur de l'Administration militaire allemande [Deutsche Heeresverwaltung], aux frais du possesseur, au démontage par contrainte et à l'enlèvement par contrainte, sans préjudice des poursuites judiciaires prévues au § 10.

Dans ce but, des perquisitions domiciliaires pourront être opérées.

En cas de démontage et d'enlèvement par contrainte, aucune indemnité n'est accordée.

§ 8. — Maintien en vigueur des ordres militaires publiés antérieurement. — Le présent arrêté ne modifie en rien les ordres publiés antérieurement par les autorités militaires établies dans le territoire du Gouvernement général, en vertu desquels, dans certains cas spéciaux, le démontage et la livraison d'objets tombant sous l'application du présent arrêté ont été prescrits avant l'entrée en vigueur de cet arrêté ; tel est le cas, notamment pour les délais fixés par ces ordres.

§ 9. — Dispositions réglementaires. — Le Chef de l'administration civile [Verwaltungschef] près le Gouverneur général, Section du commerce et de l'industrie, est autorisé à publier des dispositions réglementaires d'ordre général ou spécial au sujet du présent arrêté, de même qu'en ce qui concerne le démontage et la livraison des objets tombant sous l'application du présent arrêté ; il pourra, notamment, en vue de l'application de l'arrêté, prescrire des changements d'exploitation dans l'industrie, par exemple la fusion des exploitations désignées au § 2.

§ 10. — Dispositions pénales. — Sera puni d'un emprisonnement de cinq ans au plus et d'une amende pouvant atteindre 50,000 mark, soit de l'une de ces deux peines à l'exclusion de l'autre, quiconque, intentionnellement ou par grave négligence, aura enfreint les prescriptions du présent arrêté ou bien les dispositions réglementaires, instructions complémentaires ou autres arrêtés auquel il donnera lieu. Sera puni de même, quiconque aura engagé ou incité des tiers à enfreindre le présent arrêté ou les prescriptions subséquentes y relatives, à moins que des peines plus élevées ne soient prévues par les lois pénales générales. Toute tentative d'infraction est punissable.

Les tribunaux et commandants militaires allemands ont compétence pour juger les dites infractions.

Bruxelles, le 30 décembre 1916.

Der Generalgouverneur in Belgien,
in Vertretung :
Freiherr von HUENE
General der Infanterie.

Discours du Chancelier

Nous publions ci-après, in extenso, le texte du discours du chancelier dont nous avons publié hier un résumé :

«Le 12 décembre 1916, j'ai exposé au Reichstag les considérations qui nous avaient amenés à faire une offre de paix. Dans la réponse qu'ils y ont faite, nos ennemis ont dit sans ambages qu'ils déclinaient tous pourparlers de paix avec nous et qu'ils ne voulaient rien savoir d'une paix qu'ils ne pourraient dicter eux-mêmes. La question de savoir qui porte devant le monde la responsabilité de la continuation de la guerre est donc tranchée. Elle retombe tout entière sur nos ennemis. Notre devoir est tout tracé. Nous ne pouvons discuter les conditions de paix de nos ennemis ; seul un peuple complètement vaincu pourrait les accepter. Il s'agit donc de continuer à combattre.

Le message du président Wilson au Congrès américain est empreint d'un vif désir de ramener la paix. Nombre des déclarations qu'il contient s'accordent avec nos propres vues : liberté des mers, élimination du système de la Balance of Power de l'équilibre des forces qui doit fatalement faire naître de nouvelles complications, égalité des droits des nations, politique de la porte ouverte.

Quelles sont les conditions de paix de l'Entente ?

Il faut que la force armée de l'Allemagne soit détruite, que nous perdions l'Alsace-Lorraine et nos frontières de l'Est ; que la Bulgarie de nouveau leurrée perde son unité nationale ; que la Turquie soit chassée d'Europe et morcelée en Asie. Il était impossible à nos adversaires d'exprimer d'une manière plus forte leurs projets de destruction.

On nous défie à une bataille sans merci. Nous relevons le défi. Nous mettrons en ligne toutes nos ressources et nous vaincrons. Etant donné cette situation, nous avons décidé de faire entrer la guerre des sous-marins dans sa phase ultime, dans sa phase la plus aiguë.

Comme vous le savez, Messieurs, cette question de la guerre des sous-marins a fait par trois fois, aux mois de mars, de mai et de septembre de l'an dernier, l'objet de nos débats au sein de cette commission. Chaque fois, dans un exposé détaillé, je vous en ai fait ressortir le pour et le contre. J'ai souligné chaque fois avec insistance le fait que j'en parlais «pro tempore» non pas en partisan ou en adversaire de parti pris d'un emploi illimité des sous-marins, mais en tenant compte de la situation militaire, politique et économique d'ensemble et avec la volonté de la subordonner à la question de savoir si l'usage sans limite des sous-marins nous rapprocherait ou non de la victoire et de la paix. La méthode la plus humaine est celle qui est de nature à abréger la guerre — vous disais-je au mois de mars — ; s'il en est une qui, totalement dépourvue de pitié, est capable de nous conduire à la victoire, à une prompte victoire, nous avons le devoir de l'employer.»

Le chancelier de l'empire expose ensuite pourquoi il était, en mars et en mai dernier adversaire d'une guerre illimitée, des sous-marins et pourquoi la question n'était pas encore, en septembre, de l'avis concordant des dirigeants de la politique et de l'armée mûre pour une décision. Il rappelle ses déclarations antérieures dans cet ordre d'idées, où notamment il a dit :

— Aussitôt que, d'accord avec la direction supérieure de l'armée, j'aurai la conviction qu'une guerre sans merci des sous-marins doit nous rapprocher de la paix par la victoire, ce jour-là cette guerre sera faite.

— Ce jour est venu, continue-t-il. En automne dernier, le fruit n'était pas mûr ; mais aujourd'hui a sonné l'heure où nous pouvons tenter l'entreprise avec le plus de chance de succès. Nous ne devons donc pas l'ajourner.

Quelles sont les modifications intervenues ? Tout d'abord, et c'est la plus importante, le nombre de nos sous-marins s'est essentiellement augmenté depuis le printemps. Une deuxième circonstance également prépondérante, c'est la mauvaise récolte mondiale des céréales qui, dès maintenant, met l'Angleterre, la France et l'Italie en face de sérieuses difficultés. Nous avons le ferme espoir de voir la guerre illimitée des sous-marins accroître ces difficultés au point de les rendre insupportables.

Cela déjà constitue une base solide de notre succès. La question du charbon aussi est une question vitale en temps de guerre. Elle est entrée dès maintenant, en France et en Italie, comme vous le savez, dans une phase critique. Nos sous-marins la rendront pluscritique encore. Il faut tenir compte en outre, de la nécessité, notamment pour l'Angleterre, de l'arrivage des minerais pour la fabrication des munitions et des bois de mines pour l'exploitation des charbonnages.

Les difficultés créées à nos ennemis sur ce terrain s'augmentent encore de la pénurie croissante du tonnage maritime. A ce point de vue, le temps et les sous-marins ont préparé un coup décisif. L'Entente souffre dans tous ses membres du manque de tonnage, qui ne fait pas moins de tort à la France et à l'Italie qu'à l'Angleterre. Par suite, non seulement il nous est possible d'estimer beaucoup plus grands aujourd'hui qu'au printemps dernier les avantages positifs à retirer par nous d'une guerre illimitée des sous-marins, mais encore les risques auxquels elle nous expose se trouvent notablement restreints».

Le chancelier fait ensuite un exposé détaillé de la situation politique générale.

— Le feldmaréchal von Hindenburg, dit-il, m'a, il y a peu de, jours exposé la situation comme suit :

— Notre front se dresse solide de toutes parts. Nous avons partout les réserves nécessaires. Le moral des troupes est bon et rassurant. La situation militaire d'ensemble nous autorise à prendre la responsabilité de toutes les conséquences que pourra entraîner une guerre illimitée des sous-marins. Cette guerre constitue, en tout état de cause, un moyen de causer les plus grands dommages à nos ennemis, il faut l'entreprendre. L'état-major de l'Amirauté et la flotte de haute mer ont la ferme conviction — conviction pratiquement appuyée par les expériences de la guerre des croiseurs sous-marins — que cette arme forcera l'Angleterre à faire la paix.

Nos alliés approuvent cette manière de voir. L'Autriche-Hongrie se joint pratiquement à nous. En même temps que nous délimitons autour de l'Angleterre et de la côte occidentale de la France une zone de blocus dans laquelle nous nous efforcerons d'arrêter toute navigation vers les pays ennemis, de même l'Autriche-Hongrie délimite une zone de blocus autour de l'Italie. En dehors de ces zones de blocus, le trafic reste libre pour tous les neutres. Ainsi que nous l'avons fait déjà en 1915, nous offrons à l'Amérique, à des conditions déterminées, un trafic assuré de voyageurs, même à destination des ports anglais indiqués. »

Le chancelier de l'Empire a donné ensuite lecture de la note adressée aux Etats-Unis et annoncé que des notes identiques ont été adressées aux autres pays neutres.

Le chancelier de l'Empire a terminé ainsi son discours :

— Il n'est personne ici qui ne saisisse la gravité de la décision que nous prenons. Tout le monde sait, depuis le 4 août 1914, que c'est notre existence qui est en jeu et le refus de notre offre de paix la souligné en lettres de sang.

Lorsqu'en 1914, la mobilisation générale russe nous a obligés à tirer le glaive, nous l'avons fait avec le sentiment de l'énorme responsabilité que nous assumions vis-à-vis de la nation et la conviction d'une force résolue disant «Nous devons, donc nous pouvons». D'intarissables flots de sang ont coulé depuis lors, mais ils n'ont pas anéanti ce que nous devons et ce que nous pouvons faire. En décidant aujourd'hui l'emploi de nos armes les meilleures et les plus acérées, nous ne sommes guidés que par un froid examen des circonstances qui nous y obligent par la ferme volonté d'éviter à notre pays la détresse et la honte dont nos ennemis prétendent l'accabler. Le succès dépend de la volonté divine, mais, soyez assurés, Messieurs, que rien dans le domaine du pouvoir humain ne sera négligé pour l'obtenir.»

Conférences au grand quartier général

Le *Berliner Tageblatt* annonce que les décisions exposées par le Chancelier devant la Commission principale du Reichstag, sont le fruit de conférences qui ont eu lieu la semaine dernière au grand-quartier général et auxquelles ont assisté le Chancelier, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, l'état-major et le comte Czernin, ministre austro-hongrois des Affaires étrangères.

La Guerre sous-marine

La teneur du mémoire aux Etats-Unis

Voici la teneur du mémoire dont il est question dans la note de l'Allemagne aux Etats-Unis, que nous avons publiée hier.

A partir du 1er février 1917 on s'opposera purement et simplement par les armes à tout trafic maritime dans les zones ci-après délimitées autour de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et dans la Méditerrannée orientale. Ces zones bloquées sont :

A. Au nord, une zone maritime délimitée autour de l'Angleterre et de la France par une ligne distante de 20 milles marins le long de la côte hollandaise jusqu'au bâteau phare de Terscheling ; par le degré de longitude du bâteau-phare de Terscheling jusqu'à Udsire ; de là par une ligne touchant le point 62° nord, 0° degré de longitude à 60° nord, 5° ouest plus loin vers un point à 3 milles marins au sud de la pointe méridionale des îles Faroë ; de là par le point 62° nord, 10° ouest, à 61° nord, 15° ouest, puis 57° nord, 20° ouest jusqu'au 47o nord 20° ouest plus loin vers 53° nord, 15° ouest puis sur les degrés de latitude 43° nord allant jusqu'à 20 milles marins du cap Finistère et 20 milles marins le long de la côte septentrionale espagnole jusqu'à la frontière française.

B. Au sud de la Méditerranée. Reste ouverte à la navigation neutre la zone maritime à l'ouest de la ligne point de l'espiquette jusqu'à 38° 20' nord et 6° est ainsi qu'au nord et à l'ouest d'une bande large de 60 milles marins le long de la côte septentrionale d'Afrique commençant à 2° de longitude ouest.

Pour relier cette zone maritime à la Grèce, une bande large de 20 milles marins est constituée au nord et respectivement à l'est par les lignes suivantes : 38° nord et à 6° est, à 38° nord et à 10° est, à 37° nord et 11°30' est, à 34° et 11°30' est, à 34° nord et 22°30' est. De là une bande large de 20 milles marins à l'ouest de 22°30' de longitude est, conduit dans les eaux territoriales grecques.

Les navires neutres qui se risquent dans la zone bloquée le font à leurs propres risques et périls. Bien que des mesures soient prises pour que les navires neutres faisant route le 1er février à destination des ports de la zone bloquée soient ménagés pendant un temps raisonnable, on leur conseille toutefois d'urgence d'être sur leurs gardes et de changer leur direction dans la mesure du possible.

Des navires neutres se trouvant dans les ports des zones bloquées peuvent encore quitter avec sécurité ces zones, s'ils les quittent avant le 5 février et qu'ils prennent la voie la plus courte vers la zone libre.

Le trafic des paquebots réguliers américains peut continuer sans être inquiété, à la condition :

a) Que ces paquebots prennent Falmouth comme port de destination ;

b) Qu'à l'aller et au retour ils naviguent vers Scily, ainsi que vers un point situé à 50° nord et 20° ouest. Sur cette voie on ne placera pas de mines allemandes.

c) Qu'ils montrent les insignes spéciaux qui leur sont permis à eux seuls dans les ports américains, à savoir : peinture sur le corps du navire et les suprastructures d'une bande verticale, large de 3 mètres, alternativement blanche et rouge ; un drapeau blanc à carrés rouges dans chaque mât ; à l'avant le drapeau national américain. Dans l'obscurité, le drapeau national et le badigeonnage du navire doivent être dans la mesure du possible, rendus reconnaissables de loin et le navire doit être pleinement éclairé ;

d) Qu'un seul vapeur par semaine fasse le voyage dans chaque direction, l'arrivée à Falmouth s'effectuant le dimanche et le départ le mercredi ;

e) Que le gouvernement américain garantisse que ses vapeurs n'ont pas à bord de marchandises de contrebande (d'après la liste de contrebande allemande).

Des cartes indiquant les zones bloquées sont jointes en deux exemplaires. Des notes identiques ont été transmises aux gouvernements des autres Etats neutres.

La Presse allemande

De la *Gazette de la Croix* : «Aujourd'hui le gouvernement allemand a tiré la dernière conséquence du refus cynique de notre offre de paix. Sa décision sera accueillie avec soulagement et approuvée sans restriction par le peuple allemand tout entier.»

Du *Berliner Lokal Anzeiger* : «Si elles possédaient une arme aussi terrible que nos sous-marins, d'autres nations n'admettraient pas que son emploi soit limité et l'Angleterre en toute première ligne, enverrait au diable l'humanité et le droit des gens aussitôt que ses intérêts seraient en jeu.»

Du *Vorwarts* : Tout le peuple allemand exprime l'espoir que les décisions des chefs de l'Empire amèneront une fin plus rapide de la guerre. L'immense majorité du peuple allemand est aussi d'accord avec son gouvernement pour maintenir les bonnes relations de l'Allemagne avec les Etats-Unis. Le grand rôle historique de l'Amérique ne consiste pas à être l'alliée d'un des partis belligérants, mais d'être l'alliée de tous les amis de la paix de ce côté comme de l'autre côté de l'Océan.

Une note austro-hongroise

Le gouvernement austro-hongrois a envoyé au gouvernement des Etats-Unis une note analogue à celle de l'Allemagne et relative au renforcement de la guerre sous marine. Nous publierons demain la note en entier.

La remise de la Note à la Hollande.

Mercredi soir, le ministre des affaires étrangères a reçu successivement les ministres d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, qui lui ont remis une note relative au blocus décrété par les Puissances Centrales et délimitant la nouvelle zone maritime où il entre en vigueur aujourd'hui même.

Chez les armateurs hollandais

Jeudi a eu lieu à Ymuiden, une conférence entre les administrations de l'Union des armateurs, de l'Union des marins Volharding, de l'Union générale des marins néerlandais et de l'Union chrétienne des marins à propos du renforcement du blocus par l'Angleterre. Après des discussions très longues, tous les assistants furent d'avis que la situation n'est pas modifiée au point que la pêche par vapeur dût être suspendue ou limitée. Il a été décidé, à l'unanimité, d'aviser les marins de ne pas cesser de prendre la mer. Les armateurs interdiront formellement à leurs équipages de naviguer dans la zone indiquée comme dangereuse.

Dans les milieux d'armateurs hollandais, on croit que les nouvelles mesures maritimes allemandes rendront extraordinairement difficiles les traversées vers les Indes et l'Amérique, pour ne pas parler de celles vers l'Angleterre. On envisage la possibilité de contourner le Cap de Bonne-Espérance. Dans ce cas, les navires devraient absolument relâcher dans les ports anglais pour y faire du charbon et les autorités britanniques exigent alors, en retour, qu'une partie de la cale néerlandaise soit mise à sa disposition. Les traversées vers l'Amérique devront s'effectuer par le nord de l'Angleterre, car la route maritime de la Manche semble complètement coupée.

Mesures de sécurité en Hollande

L'interdiction provisoire du gouvernement qui défend aux navires hollandais de quitter les ports, s'étend également à tous les navires neutres partant en mer et a pour but de donner aux navires une indication précise sur la route à prendre.

Le Correspondancie bureau apprend que jeudi après-midi a eu lieu, au département de la marine, un entretien entre les armateurs néerlandais et les ministres et autorités maritimes intéressées. Le paquebot de Flessingue vers Londres n'est pas parti jeudi.

Dans la navigation hollandaise

Sur ordre du gouvernement, les autorités maritimes ont interdit aux vapeurs néerlandais-zélandais «Y-Stroom» et «Rynstroom» de quitter le port. Cette interdiction s'étend à tous les vapeurs et chalutiers néerlandais qui désirent sortir des eaux territoriales néerlandaises; elle est motivée par la guerre renforcée des sous-marins allemands, qui entre en vigueur le 1er février.

Les navires étrangers seront mis en garde contre les dangers qu'ils courent en prenant la mer.

On attend la délimitation des routes maritimes qui resteront libres.

Suite à la proclamation du renforcement de la guerre sous-marine, aucun navire n'a quitté le Nieuw Waterweg pendant la nuit de jeudi.

Le service Flessingue-Southwold

Tout comme pour le service des passagers américains dans les zones interdites, des dispositions ont été prises pour laisser subsister les voyages entre Flessingue et Southwold. Tous les jours, un vapeur néerlandais à aubes pourra partir dans chaque direction à condition qu'il traverse la zone bloquée pendant le jour et qu'à l'aller comme au retour, il mette le cap sur le feu de Noordhinder. Des marques spéciales de jour et de nuit ont été prévues pour ces navires.

Les Compagnies maritimes

La « Holland-Amérika Line » a rappelé son vapeur « Nieuw Amsterdam » qui a quitté Rotterdam faisant route vers New-York. Provisoirement aucun navire de cette société ne partira plus. Elle a envoyé l'ordre à New-York qu'aucun de ses navires ne peut rentrer dans la patrie. Trente navires environ de cette société sont en route de ou vers l'Amérique. Le « Rotterdamsche Lloyd » n'a encore rien décidé à propos de ses navires.

La presse anglaise

Jeudi après-midi, il n'y avait encore aucune opinion de presse anglaise sur la nouvelle déclaration allemande relative à la guerre sous-marine. Cependant, le *Daily News* écrit, à propos de la note allemande sur les navires-hôpitaux : Cette menace et d'autres récemment annoncées fournissent une preuve évidente du désespoir de l'Allemagne. Le champ de mines anglais dans la mer du Nord semble offrir de sérieux obstacles aux Allemands et la déclaration de la Norvège qui affirme qu'elle fera feu sur tous les sous-marins qui se montreront dans ses eaux, réduit encore les mouvements de ces navires. La réponse de l'Allemagne est une expression d'impuissance.

La question des navires-hôpitaux

Reuter. Officiel. — A propos de la note du gouvernement allemand relative à la navigation des navires-hôpitaux, le gouvernement anglais déclare n'avoir pas été informé, ni par voie diplomatique, ni par toute autre voie, de la teneur de la note allemande. Le gouvernement anglais dément catégoriquement que des navires-hôpitaux aient jamais été employés à des transports de troupes et de munitions ou d'une manière quelconque à l'encontre des stipulations des conventions de La Haye et de Genève. Les conventions donnent aux belligérants le droit de visiter à bord des navires-hôpitaux. S'il avait des soupçons, le gouvernement allemand possède un moyen bien simple de se convaincre de l'état de choses existant. L'Allemagne n'a pas fait usage de ce moyen. Du fait qu'il annonce qu'il ne tolérera plus la navigation des dits navires dans les limites désignées, il faut conclure qu'il veut ajouter de nouveaux crimes au grand nombre de ceux qu'il a déjà commis contre le droit des gens. Dans ces circonstances, le gouvernement anglais a prié le gouvernement américain d'avertir le gouvernement allemand, qu'au cas où ce dernier mettrait ses menaces à exécution, il prendrait aussitôt des mesures de représailles.

La Presse danoise

Le *Politiken* écrit : «On ne peut se dissimuler que les récentes mesures allemandes, contre l'Angleterre, vont nous placer dans une situation particulièrement pénible mais il ne faut pas que nous exagérions ces difficultés. Notre gouvernement a réussi à protéger le pays et le peuple pendant les deux ans et demi qu'a duré la guerre mondiale. Espérons que nous pourrons traverser, sains et saufs, la dernière période, même si celle-ci est la plus dure.»

Le *Berlingske Tidende* dit entre autres : «Il est tout naturel que la note allemande donne lieu à de sérieux soucis. Nous mettons cependant le peuple en garde contre les jugements trop hâtifs et attirons l'attention sur le fait que les spécialistes de la navigation considèrent la situation avec sang-froid.»

La Presse autrichienne

Le *Neue Wiener Journal* déclare : « Lloyd George a annoncé la guerre à outrance. Il l'aura. L'Angleterre sera vaincue sur les mers qu'elle se proposait de dominer. La guerre de la faim, que voulaient nous faire l'Angleterre et ses Alliés, vaincra la Grande-Bretagne elle-même. Blocus contre blocus ! telle est la devise.»

Le *Deutsches Volksblatt* écrit : «En présence de l'esprit de destruction qui anime nos adversaires, notre devoir est, dans l'intérêt de notre peuple et de l'Humanité tout entière, de tendre toutes nos forces et d'employer tous les moyens de combat pour forcer l'adversaire à renoncer à ses projets.»

La *Neue Freie Presse* dit : «La grande crise est venue. Le plan gigantesque qui consiste à entourer la France, l'Angleterre et l'Italie d'une ceinture de sous-marins est l'entreprise la plus hardie qui ait été tentée. Elle est née de la volonté de géants qui savent que leurs armes portent et que l'Entente est menacée dans son nerf vital.»

La question du ravitaillement en Suisse

Le Conseil Fédéral s'est réuni en séance extraordinaire et a discuté la question du ravitaillement du pays, en vivres et matières premières.

Le gouvernement suisse a reçu, du gouvernement allemand, des renseignements précis sur les frontières assignées au blocus. De ces renseignements, il résulte que, seul, le port français de Cette est exclu des régions bloquées. Les nouvelles mesures qui viennent d'être arrêtées par l'Allemagne vont causer des difficultés particulièrement graves pour la Suisse.

L'impression en Espagne.

Reuter mande de Madrid : La note allemande sur le renforcement de la guerre et le torpillage des navires sans égard pour le pavillon, a produit ici une émotion considérable.

L'impression à Washington.

Ici, après la réception de la note allemande, la situation a été considérée comme extraordinairement sérieuse, on s'attend à des actions immédiates.

DERNIERE HEURE

Allemagne. — *Voyage du roi de Saxe.* — Munich, le 2. — Le roi de Saxe est arrivé, cet après-midi, pour rendre visite au roi de Bavière.

Danemark. — *Une Conférence.* — Amsterdam, le 2. — D'après le *Nationaltidende* une conférence a réuni, ce matin, des délégués du gouvernement et des représentants de l'industrie qui ont délibéré sur la situation. La séance du Folkething, qui avait été convoquée pour midi, a été décommandée. Elle sera remplacée par une séance plénière, à huis-clos, des deux Chambres.

Le président de la commission des cours financiers a conféré, ce matin, avec les délégués des grandes sociétés commerciales et des banques ainsi qu'avec ses collègues de la Commission.

SUR MER. — Londres, le 2. — Lloyds mande : Ont été coulés : Les voiliers «Helena» et « Semuel », le vapeur « Srevam », le vapeur «Euphrate», le vapeur norvégien «Dandy» (1 manquant), le voilier « Gray-Veuna » (le capitaine et le cuisinier ont péri).

— Rome, le 2. — Le vapeur «Aristoteles» a été coulé. L'équipage a été débarqué à Cadix.

---

de ses blessures. Parmi l'assistance, on remarquait le père et le frère de la victime. Le commandant du «V. 69» a prononcé un discours au cimetière.

Arrivée de sujets allemands. — Le vapeur « Prins Hendrik » est arrivé à Flessingue avec 94 passagers parmi lesquels 74 Allemands. Il y avait également à bord 1600 sacs de colis postaux et 430 sacs de correspondance.

La mission militaire néerlandaise venant du front occidental est également rentrée.

Italie. — *Le parti socialiste.* — On mande de Lugano à la *Gazette de Francfort* : Le parti socialiste à la Chambre italienne propose que l'Italie fasse la paix sur les principes énoncés dans le message de M. Wilson et exerce une pression dans le même sens sur les Alliés, afin que pareille paix devienne bientôt une réalité. Le parti demande, en outre, la convocation immédiate de la Chambre.

— *M. Giolitti et le Roi.* — Les journaux italiens annoncent que M. Giolitti avait eu un entretien avec le roi Victor-Emmanuel à Rome.

Suisse. — *Pour les internés belges.* — C'est aux peintres belges qu'est échu l'honneur d'inaugurer à Berne l'exposition permanente organisée par la section d'entr'aide aux artistes, fondée par le bureau de secours aux prisonniers de guerre. Exposition restreinte, le local ne permettant de grouper qu'un petit nombre d'œuvres, mais bien choisie et suffisamment variée pour donner de l'école belge un résumé attrayant. Parmi les exposants citons MM. Léon Frederic, Alf. Verhaeren, C. Haustraete, H. Cassiers, M. Haegemans, F. Smeers, R. Pinot, G. M. Stevens, Ramah, Camille Lambert, F. Toussaint, A. Marcette, L. Cambier, Mme M. Putsaye, M. du Monceau, J. Cambier, H. Pirenne, Népenne, etc.

Le produit des entrées est destiné à soulager la détresse des prisonniers nécessiteux qui n'ont pas eu la chance, comme tant d'autres, de venir se refaire en Suisse des privations auxquelles ils furent soumis, des maladies qui ébranlèrent leur organisme.

Le chiffre de ces derniers a quelque peu augmenté dans ces derniers temps. Les internés belges répartis dans divers cantons de la Confédération, sont actuellement au nombre d'environ 2,000.

L'emprunt de mobilisation. — Les inscriptions au sixième emprunt de mobilisation ont produit en tout 161,328.000 frs. Ce résultat est considéré comme un brillant témoignage de la volonté du peuple suisse de fournir les moyens de protéger la neutralité suisse.

Grèce. — *Le blocus.* — L'Agence télégraphique suisse apprend d'Athènes que les souffrances de la population grecque deviennent de plus en plus grandes par suite du blocus. Dans les boulangeries, on se bat pour obtenir un pain presque immangeable. De plusieurs côtés, le ministre des Etats-Unis a été priés d'intervenir auprès de l'Entente pour obtenir l'autorisation de décharger quelques navires chargés de blé d'Amérique.

Espagne. — *Un Murillo.* — Des antiquaires américains viennent d'entamer des pourparlers avec M. Schulman à Hilversum, propriétaire d'un tableau de Murillo : *L'Assomption.*

Il est probable que les pourparlers aboutiront et l'œuvre du maître espagnol prendra probablement le chemin des Etats-Unis.

Angleterre. — *Exposition industrielle.* — L'exposition industrielle, organisée sous le patronage du gouvernement britannique, aura lieu du 26 février au 9 mars, au Victoria and Albert Museum; parmi les sections les plus importantes on signale celles de la porcelaine, des verreries, des articles de bureau et du matériel d'imprimerie, des jeux et des jouets, etc.

Pendant la même période aura lieu à Glasgow une autre exposition qui comprendra notamment les articles d'alimentation, les articles en cuir et la cordonnerie, les effets d'habillement et les étoffes.

Mesures. — Le *Manchester Guardian* apprend que le gouvernement va prendre des mesures énergiques pour économiser le tonnage. On remplacera les énormes quantités de bois importé pour la consolidation des tranchées par les arbres qui seront abattus au front.

A propos d'un complot. — L'arrestation des quatre personnes inculpées de tentatives d'empoisonnement contre M. Lloyd Georges et Henderson a produit une grande impression à Londres. Quelques amis de Lloyd Georges ont eu connaissance du complot contre Lloyd. L'affaire est tenue secrète par la police. Le *Daily Mail* ajoute: Les quatre personnes arrêtées sont Mme Wheeldon et sa fille Heddy, sa seconde fille Mme Mason et son gendre Alfred Mason. L'enquête a lieu devant le tribunal de police à Derby. L'audience des témoins a été postposée à ce samedi.

Sous le contrôle. — De nouveaux, 97 fabriques ont été placées sous le contrôle du ministère des munitions. A ce jour, le nombre total de ces fabriques atteint 4719.

Suède. — *La conférence des neutres.* — On mande de Stockholm que la conférence des neutres — dont l'initiative a été prise par le gouvernement suédois et pour laquelle le gouvernement des Pays-Bas a déjà reçu une invitation — est le résultat de la récente conférence scandinave tenue à Christiania.

La conférence s'occupera exclusivement de la situation économique qui intéresse particulièrement les pays qui sont convoqués à la réunion. Les questions politiques ne seront pas discutées.

Russie. — *La Conférence des Alliés.* — Le Tsar a reçu les membres de la conférence des alliés qui se tient à Petrograd. A la réception ont assisté le ministre des Affaires Etrangères ainsi que les ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Italie qui ont présenté au Tsar les délégués de leur pays.

Pour les prisonniers. — On mande de Petrograd : D'après le *Rouszkoje Slowo*, sous l'impulsion de la Tsarine, le ministre de la guerre russe a ordonné les mesures suivantes pour le traitement des prisonniers de guerre : 1° Les prisonniers particulièrement ceux qui travaillent, doivent être pourvus de souliers et de vêtements chauds. 2° Seront seuls employés aux travaux les prisonniers reconnus capables après une visite médicale. 3° Aucune peine corporelle ne leur sera infligée. 4° Les soldats chargés de la garde des officiers prisonniers doivent exercer une surveillance relative.

Japon. — *Un attentat.* — Lorsque M. Ozoki, chef du parti constitutionnel et ancien ministre de la justice dans le cabinet Okuma, a demandé, au cours d'une grande réunion, la démission du ministère Terautchi, deux hommes armés se sont brusquement lancés sur lui et ont tenté de le tuer à coups de sabre. Ils ont été désarmés à temps.

Amérique. — *Les revendications des Juifs.* — Le *New-York Times* annonce qu'il a été décidé qu'un congrès général des juifs d'Amérique se réunirait à Washington au début de 1917, probablement le 1er mai. Le but de ce congrès est de réclamer l'octroi aux juifs, dans tous les pays du monde, de droits égaux à ceux des autres citoyens.

A propos du message présidentiel. — Le *Morning Post* mande de Washington : Le fait que le Sénat n'a pu se mettre d'accord sur une date à fixer pour la discussion du message présidentiel prouve l'impossibilité dans laquelle on se trouve de faire ratifier, par l'assemblée, l'adhésion des Etats-Unis à une coalition pour l'obtention de la paix. On sait que, pour avoir force de loi, un traité proposé par le Président doit rencontrer l'approbation d'au moins les deux tiers du Sénat. 38 démocrates ont voté pour, 30 républicains contre l'ajournement. Aussi longtemps que les démocrates n'auront qu'une faible majorité au Sénat et que les républicains seront unis, il sera impossible de constituer une semblable coalition.

L'enquête continue. — Reuter mande de New-York : On continue l'enquête sur les indiscrétions qui ont été commises relativement à la note de paix de M. Wilson, M. Hutton, un beau-frère de M. Wilson, qui fait partie du conseil d'administration d'une banque a déclaré, lors de l'enquête préliminaire, que la nature de la note était connue dans ses bureaux vingt quatre heures avant sa publication.

SUR MER. — Londres. — Lloyds annonce que le vapeur « Argo », de Haugesund, a sauté; 9 hommes de l'équipage ont été sauvés, 9 autres auraient péri.

— Lloyds mande : Le vapeur « Clenshow » (3943 t.) est coulé. Les journaux anglais mandent que le vapeur anglais « Cambrian Range » a été détruit par le « Möve II » qui vient de couler ainsi son treizième navire.

Londres. — Lloyds annonce que le vapeur danois «Daisy» (1,209 tonne) a été coulé et que l'équipage a été débarqué.

— Lloyds annonce que le vapeur espagnol «Punt Teno» (773 tonnes) a été coulé.

— Berne. — Suivant le *Temps*, le vapeur russe «Egren» (3,180 tonnes) a été coulé.

— Le vapeur «Epsilon», appartenant à la société Bothnia, a été coulé.

— Les journaux anglais annoncent : Des 475 hommes se trouvant à bord du croiseur auxiliaire «Laurentie», 125 ont été sauvés.

Suite à la nouvelle parvenue le 24 janvier à Londres et annonçant que les vapeurs américains « Ausable », « Maumee » et «Winnebugo» en route vers Buenos-Aires étaient disparus, le représentant à Copenhague du American Transatlantic Linie fait savoir que sa firme a été avertie télégraphiquement que le premier navire était déjà arrivé à Buenos-Aires et que les deux autres vapeurs y étaient attendus pendant le mois de février.

A l'Extérieur

France. — *Le sculpteur Rodin gravement malade.* — Le *Matin* annonce que le célèbre sculpteur Rodin est gravement malade. Il a récemment contracté mariage avec Mlle Rose Beuré. La cérémonie a été célébrée à la villa Rodin.

Hollande. — *Nos universitaires.* — Le nombre d'étudiants belges, suivant actuellement les cours universitaires à l'Institut supérieur technique de Delft est devenu tel que les autorités ont décidé de dédoubler les laboratoires de chimie pratique et de chimie industrielle.

De nouveaux locaux seront immédiatement aménagés.

La vie chère et les salaires. — Les administrations des compagnies de chemins de fer hollandaises viennent de prendre, de commun accord, la décision d'augmenter les salaires du personnel ouvrier de 2.25 à 5 florins par jour.

Travail de nuit. — Les associations des patrons et d'ouvriers boulangers viennent de se mettre d'accord pour adresser a Parlement une requête demandant la suppression du travail de nuit.

Pour nos réfugiés. — Le *National Tidende* de Copenhague annonce que le Danemark a envoyé en Hollande une somme de 325,000 florins pour l'organisation d'une école professionnelle et la construction de maisons ouvrières au camp des réfugiés belges à Ede.

Funérailles. — Jeudi a eu lieu, à Ymuiden, l'enterrement, avec les honneurs militaires, du sous-bosseman Paul Hartmann qui, blessé à bord du «V. 69», lors du récent combat naval, est mort des suites

La Vie en Belgique

A LIEGE

POUR LES RETARDATAIRES. — Pendant le mois de janvier, des procès-verbaux ont été rédigés, à charge de 12 personnes, du chef d'avoir circulé dans les rues, sans permis, après l'heure réglementaire. (T.)

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Jeudi matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cave de la maison portant le n° 17, place des Bons Enfants. Le feu, qui a pris naissance dans la paille bouchant le soupirail, a été éteint rapidement. (T.)

CHRONIQUE DES VOLS. — A la suite d'un mandat d'amener, la police a arrêté Nicolas L. et son épouse Marie H.

— Jeudi soir, on s'est introduit dans l'appartement occupé par Mme Gertrude M., rue du Pot d'Or, et on y a dérobé 2 blouses, un jupon, une sacoche en cuir, un parapluie et d'autres vêtements au préjudice de Mlle Louise S.

— Jeudi matin, la police a rédigé procès-verbal du chef de vol d'un porte-monnaie renfermant 62 fr. 50, commis aux Halles Centrales, au préjudice de Marie D.

— Procès-verbal a été rédigé du chef de vol d'une charrette, commis à Bressoux, à charge de Noël M.

— Jeudi, Mme Marie V., place Cockerill, a été victime d'un pickpocket qui l'a soulagée de sa chaîne-sautoir en argent.

— On a dérobé d'une charrette, quai de la Batte, un colis renfermant diverses marchandises destinées à un commerçant de Jemeppe.

— Dans la nuit de jeudi, des escarpes se sont introduits dans la maison de M. L., à Ste-Walburge. Ils ont fait main basse sur deux kilogs de beurre et quantité de victuailles.

— Jeudi soir, des gamins, restés inconnus, ont dérobé, à l'étalage du magasin de M. L., rue Saint-Léonard, quelques légumes et des denrées alimentaires T.

AU RAVITAILLEMENT. — Pendant la semaine du 5 au 10 février, on vendra du lard dans les magasins ci-dessous : 8, rue de la Syrène; 22, rue des Dominicains; 41 rue de Stuse ; 53, rue de l'Académie ; 37, rue Dony ; Ecole du Tinier-à-Liège ; 2, rue Fosse-aux-Raines ; rue Grétry; rue d'Harscamps ; 293, rue de l'Espérance. La ration est fixée à 200 gr. par personne au prix de 60 cent. Pour cette distribution on suivra l'ordre alphabétique suivant : Lundi (matin) H W ; (après-midi) V E K ; Mardi (matin) J O P ; (après-midi) F R ; Mercredi (matin) L ; (après-midi) N S ; Jeudi (matin) D (sauf De) T ; (après-midi) De ; Vendredi (matin) Ba Be Bi Bl I X Z ; (après-midi) Bo Br By G ; Samedi (matin) A C ; (après-midi) M Q U Y. (x.)

PROPOS DU JOUR. — C'est aujourd'hui la Saint-Blaise. Il est intéressant de rappeler que dans les siècles écoulés, cette fête était chaque année l'occasion d'un grand mouvement de la cité liégeoise. En effet, Saint-Blaise est le patron des maçons, des tailleurs de pierres et des tisserands. Les deux premières catégories formaient l'un des trente-deux corps de métiers de la capitale de la Principauté.

Si depuis longtemps, les maçons et les tailleurs de pierres ne sont plus ici qu'en nombre restreint, par contre, autrefois, ils y constituaient une corporation fort compacte dont les services furent toujours précieux dans l'exécution des travaux de défense de la cité.

Le jour de Saint-Blaise, précédés de de leur bannière, les maçons et les tailleurs de pierres, auxquels venaient se joindre les hommes des mêmes métiers de beaucoup de localités de la contrée, se rendaient en corps à la cathédrale St-Lambert et à l'église des Pères Mineurs qui devait devenir plus tard l'église St-Antoine et appelée encore communément Eglise des Mineurs. Notons que les corps de métiers qui tinrent une place prépondérante dans la vie de la cité, si souvent en effervescence, furent créés en 1297 sous le règne du premier évêque Hugues II de Châlons. Le 22 avril 1408 à la bataille d'Othée, où Jean de Bavière remporta une victoire complète sur les Liégeois révoltés, le corps des maçons et des tailleurs de pierres laissa un très grand nombre des siens sur le terrain et un temps long s'écoula avant que les vides ne fussent comblés. Peu après cette néfaste journée qui coûta 15.000 hommes aux Liégeois, le prince-évêque fit brûler les étendards de tous les corps de métiers. (x.)

DANS LA MINE. — Jeudi matin, Henri B.., demeurant à Saint-Nicolas était occupé au fond de la bure, au charbonnage du Bois d'Avroy. Trompé par l'obscurité, le mineur manqua le pas et s'abîma dans l'avaleresse, conduisant au puits de remonte. Le bruit causé par la chute du malheureux ouvrier, attira l'attention de ses compagnons qui organisèrent des moyens de sauvetage. Le corps horriblement mutilé, a été ramené à la surface à l'état de cadavre. Toute la partie supérieure de la tête à été écrasée et emportée. M. le Dr Médart, de Tilleur, qui avait été requis d'urgence, n'a pu que constater le décès.

ACTIONS-TITRES Achat d'obligations Paiement immédiat
9 à 6 h. Dimanche 9 à 1 Rue de l'Université, 11
6000

EN PROVINCE

OUPEYE. — *Les pommes de terre.* — On nous écrit : « Depuis le mois de juillet, une seule distribution de pommes de terre, 7 kil. par habitant, a été faite. Une grande partie des habitants souffrent de la privation du précieux tubercule. Avis à M. Qui-de-Droit ».

SERAING. — *Nouvelle saisie de saucisson.* — M. Micha opérant une visite des charcuteries a confisqué chez un de ceux-ci environ 70 kil. de saucisson avarié, impropre à la consommation.

Arrestation. — Sur mandat, la police vient d'arrêter O. D... et C. B... inculpés dans l'affaire des huiles.

En tombant. — Le petit Salle Antoine, de Jemeppe, passant rue Colard Trouillet, fit une chute si malheureuse qu'il se fractura le bras. L'agent Jacquemart le transporta chez M. le Dr Corin qui lui donna les premiers soins. (D.)

A propos de l'incendie. — Une enquête préliminaire vient d'établir les causes du sinistre; le feu s'est communiqué au plancher du 1er étage par un charbon incandescent tombé la veille, du poële mal éteint; il s'est propagé pendant toute la nuit et le matin, quand on l'aperçut, tout le bâtiment était en flammes. D'après un calcul approximatif, on évalue les dégats à plus de 5000 francs. (R. B.).

LA BETHANE-GOÉ. — *Les bons fermiers.* — Malgré tout, dans les temps actuels, il y a encore de bons fermiers. Signalons, parmi eux, M. Joseph Osseman, de Béthane-Goé qui, pendant toute la période actuelle, n'a jamais vendu son beurre plus cher que 4 fr. 50 le kilo. Le fait mérite d'être signalé. Nos félicitations. (M.

CHRONIQUES

Sportive

AU ANS F. C. — *U. S. Liégeoise, I-Ans F. C., 6.* — M. Bessem donne le départ aux deux équipes suivantes :

U. S. Liégeoise. — Konig (G.) ; Wathelet, Vanhaelen (B.) ; N. Senden, R. Senden Cosnen (H.-B.) ; Derenne, Vanderlinden, Debras, Rosa (F.)

Ans F. C. — Vanlarcken (G.) ; Collard, Chard'homme (B.) ; Lasson, Rosper, Wauthelet (H.-B.) ; Guérin, Mouton, Decharneux, Bottin, Théo Brochard (F.)

L'Union, qui jouera toute la partie à 10 hommes (Jacobs jugeant prudent— j'éviterais certes de le blâmer— de ne pas s'aligner par une «température pareille» débute à 8, Konig et Wathelet ne venant compléter leur team qu'à la 13e minute.

La rencontre fut tout à l'avantage des Ansois, qui marquent deux goals au premier time, par l'entremise de Bottin et Guérin. Notons encore que deux buts, réussis par les visités, furent justement annulés pour offside.

A la reprise, les «bleu et blanc» ajouteront quatre nouveaux buts par Mouton (1), Théo Brochard (2 sur fouls-penalties de Ch. Vanhaelen et Coenen) et Decharneux (1), tandis que deux minutes avant la fin, sur foul-penalty de Vanlarcken, Nicolas Senden sauvera l'honneur pour l'Union.

Excellent arbitrage de M. Bessem. Achpé.

Œuvres

SEANCES FRANKLIN. — Programme de la matinée du dimanche 4: Mlle Defeld, cantatrice; MM. Meunier. ténor, Sumkay, baryton, J. Jamoul, pianiste, médaille en vermeil du Conservatoire, Roskam, violoncelliste, répétiteur au Conservatoire. Pianiste accompagnateur, L. Betet. Conférence par M. Emile Jacques : «Les Roses». Rappelons que le Comité a décidé de créer des abonnements mensuels au prix de 2 fr.50, donnant accès aux chaises réservées. D.

AYWAILLE. — *Protection de l'enfance.* — Il est du devoir de tous de venir en aide, par tous les moyens possibles, aux déshérités, mais tout particulièrement aux petits êtres.

Ne sont-elles pas dignes du plus haut intérêt, ces mères qui, dans cette pénible période, ont eu la noblesse et le courage de remplir leur beau devoir de maternité.

Le moyen le plus efficace de les secourir et de les aider pour conduire à bien l'avenir de notre race, est de créer chez nous une «Consultation de Nourrissons». Le Comité national accorde à cette œuvre, hautement méritoire, d'importants subsides, à la condition formelle que la localité où l'on désire installer l'œuvre souscrive un tiers de la somme nécessaire.

Un grand nombre de bébés pourraient bénéficier des avantages de la consultation. Pour accepter ces enfants, la somme d'argent à réaliser est assez importante ; pour la trouver, nous adressons un pressant appel à la générosité de tous et de toutes.

Théâtrale

THEATRE TRIANON. — *Reprise du Jour et la Nuit.* — Puisque, à l'époque de sa réapparition, nous vous avons déjà catalogué dans son genre cette copieuse opérette de la bonne tradition, parcourons immédiatement l'analyse d'une interprétation presque entièrement renouvelée. Mlle Juliette Levêque rentre au bercail. Durant son absence, son tempérament de comédienne, les ressources de son chant, tout en elle a mûri et entreprend la phase définitive de son développement. Or, il n'y a guère dix mois depuis la soirée où dans l'espiègle Louise des «Mousquetaires au Couvent», ses débuts attiraient l'attention sur ce rôle épisodique dont, en doublure, elle avait improvisé l'interprétation avec une talentueuse gaucherie et une jolie témérité. Quand enfin, la méthode si obstinément stérile du cours théâtral des Conservatoires de province inspirera-t-elle enfin ses réformes par ces expériences péremptoires des résultats de l'esprit d'émulation et d'un travail intense, mais surtout actif?

M. Deheselle a caricaturé avec toute la sagacité de son ingéniosité, le relief de ses effets comiques et la vigueur de leur expression, Calabazas, ce chef de ministère qui dissipe son génie politique dans une passion exclusive des femmes, qu'il poursuit sans trève, en compagnie de ses titres de noblesse et de son parasol. M. Gueury a interprété avec son experte justesse don Miguel, que sa voix nuançait avec délicatesse. M. Henrotte a mené avec un entrain virulent et un brio très pittoresque don Brasero, Gouverneur de forteresse calciné par l'exubérante explosion d'un amour extrêmement méridional. Mme Mathieu, avec une voix bien timbrée et une conscienceuse gentillesse, représentait Béatrix. Mme Frédiani rehaussait l'aubergiste Sanchetta par le frottis de sa verdeur gaillarde. Enfin, M. Hanlet silhouettait avec un humour discret don Degomez, avachi à perpétuité sous l'obsession d'un sommeil inassouvissable. M. Ruwet dirigeait, avec une souple précision, l'exécution musicale. L.P.

Judiciaire

Tribunal Civil de Liége

L'affaire de Lognay

Un procès de plusieurs millions

Audience du vendredi 2 Février

Me Cornesse continue sa plaidoirie.

Nous avons terminé hier, dit-il, Me Wégimont et moi l'examen des documents qui sont restés jusqu'à cette semaine en possession de M. le notaire Hault, il faut que je donne lecture de quelques-uns d'entre eux car ils confirment ce que j'ai dit antérieurement au sujet de la négligence de Mme de Lognay et de l'incapacité absolue dans laquelle elle était de comprendre ses intérêts et de gérer sa fortune.

L'honorable avocat lit une série d'assignations et de commandements de payer qui ont été faits à la «de cujus».

Me Neujean plaide, continue Me Cornesse, que la captation n'a pu s'exercer vis-à-vis de Mme de Lognay quant au testament du 5 et 12 janvier 1913, parce que, dit-il, Tixhon ne serait pas allé chez Mme de Lognay en janvier 1913. Mais cette allégation est controuvée par les éléments du débat tels que les présente Tixhon lui-même. C'est d'abord la lettre du 5 janvier dans laquelle Mme de Lognay dirait: «N'oubliez pas ce que je vous ai demandé hier». C'est la déclaration de Tixhon dans l'instruction d'avril 1916 où il dit que Mme de Lognay lui a déclaré qu'elle n'avait pas signé la plainte du 13 janv. 1913 ; c'est enfin la procuration que Tixhon est allé demander pour Me Neujean, à la date du 15 janvier 1913.

Tixhon n'a-t-il pas déclaré à l'interrogatoire qu'il a payé 29 jours à l'espèce d'hercule dont il se faisait accompagner alors que d'après les déclarations du même Tixhon il n'a fait choix de ce lutteur que quelques jours après le 13 décembre. Comptez, Messieurs, et vous verrez que pour arriver à ces 29 jours, il faut admettre que Tixhon est allé chez Mme de Lognay avec son «sbire» jusqu'au 19 janvier.

Nous avons d'ailleurs toujours demandé à prouver que Tixhon a été vu, ouvrant la porte de Mme de Lognay avec une clef à lui dans le courant de janvier 1913.

Il n'y aurait pas captation, dit Me Neujean, parce que Mme de Lognay avait l'intention d'exclure sa famille et tout spécialement le notaire Varlet. Disons d'abord que si elle en voulait au notaire Varlet, il lui était très facile de l'exhéréder lui ; mais cela n'est pas, elle a toujours été au mieux avec le notaire Varlet ; il a passé pour elle plusieurs actes et dans les cahiers et carnets de notes et de brouillons il y a des mentions du cousin François Varlet, depuis 1861 jusqu'à la fin. Les mêmes documents montrent qu'elle avait d'excellents rapports avec les autres branches de sa famille.

L'adversaire a prétendu qu'il résultait d'actes notariés, auxquels a comparu la défunte, qu'elle était capable. Les actes dont le dernier est antérieur de 13 mois à la mort de Mme de Lognay, ne signifient rien, car la *de cujus* n'a pas comparu à un seul d'entre eux et elle ne les a même pas exécutés.

L'adversaire a dit encore que Me C... avait jugé Mme de Lognay saine d'esprit, puisqu'en 1911 il lui avait demandé une procuration pour organiser l'exploitation en société du Charbonnage d'Herman et Pixherotte : mais cette procuration est demandée à la suite des résolutions prises en assemblée de la dite société en 1910, assemblée à laquelle assistaient Me C... et Mme de Lognay elle-même ; or, signe de son état mental, elle n'a jamais donné suite à cette demande de procuration qui tendait à l'exécution d'une décision prise par elle-même. Au surplus, comme nous l'avons dit précédemment déjà, lors des enquêtes, Me C... pourra être appelé comme témoin ; il dira à la justice tout ce que l'adversaire lui demandera sur l'état d'esprit de la défunte.

On nous a opposé également que Mme de Lognay a délivré des quittances à ses locataires; nous le reconnaissons et nous l'articulons, mais il faut voir dans quelles circonstances et avec quelles peines.

On objecte encore la facture des testaments ; le tribunal, dans le jugement du 11 janvier 1918, a répondu à cet argument et a signalé que l'un d'entre-eux, notamment, avait été écrit d'après un projet délivré par Me Hault.

Comment, dit Me Neujean, Mme de Lognay n'a-t-elle pas révoqué les testaments lorsqu'elle se trouvait seule, s'ils lui ont été imposés ? Mais pour cela, il faudrait qu'elle eut pu rendre compte de ce qu'elle avait fait, elle n'en était plus capable. Nous ne reconnaissons pas, quant à nous, aux déclarations que fait Me Hault dans cette affaire ; la valeur que leur attribue l'adversaire et notre demande à preuves, à plusieurs points de vue, fera la lumière à ce propos.

Quant aux nouveaux documents actuellement produits, rappelons les circonstances tout à-fait insolites dans lesquelles ils apparaissent, caractère insolite reconnu par tout le monde, par Me Hault, par Me Neujean et par M. le Procureur du Roi.

Me Wégimont a fait, dans sa plaidoirie, le procès de ces documents, tout prouve qu'ils suent la fraude par tous les pores.

Aucune enveloppe n'est jointe à ces prétendues lettres ; dans tous les cahiers et carnets de Mme de Lognay on n'en retrouve pas un seul brouillon ; le style de ces prétendues lettres, la formule finale ne ressemblent à aucune des lettres d'amitiés réellement écrites à d'autres personnes par Mme de Lognay.

Quand celle-ci veut demander à quelqu'un l'un de ces services que l'on ne demande qu'à des intimes, elle ne s'adresse jamais à Tixhon, c'est à M. D... qu'elle s'adresse ; c'est à lui encore qu'en 1912, au début de l'année elle donne une procuration ; ce n'est pas à son fils adoptif qu'elle s'adresse.

Tixhon prétend qu'il recevait d'elle un cadeau chaque année ; un document résiste à de semblables allégations : c'est le testament fait en 1876 par Mme de Lognay, époque où elle est en rapport avec Tixhon, selon lui, et au milieu des souvenirs qu'elle laisse aux uns et aux autres, il n'y en a pas un seul pour Tixhon.

A propos de ces prétendus cadeaux qu'aurait fait Mme de Lognay à Tixhon, Me Neujean nous a fourni un argument formidable. Il nous a dit que lorsqu'il a plaidé l'an dernier, son client avait insisté pour qu'il montre au Tribunal les cadeaux que Tixhon prétend avoir reçus de Mme de Lognay, la vieille pipe, la chevalière de son père, le livre de prières de sa mère, etc. Me Neujean nous a dit qu'il n'avait pas voulu apporter ces objets sur le bureau du Tribunal, qu'il avait dit à Tixhon que tout cela ne prouverait rien. Et j'imagine qu'il lui a dit qu'il nous serait aisé de prétendre que Tixhon avait enlevé tous ces objets à la maison mortuaire. Tixhon insistait, a dit notre confrère. Comment alors devant ces objections qui lui ont été faites, n'a-t-il pas dit : « J'ai la preuve que ces objets m'ont été envoyés par Mme de Lognay ; j'ai les lettres d'envoi qui les accompagnaient ». Il n'y a qu'une explication à cela c'est qu'à ce moment ces lettres n'existaient pas, c'est qu'elles ont été fabriquées depuis.

S'il avait eu les lettres, qu'il produit aujourd'hui, Tixhon les aurait montrées lorsque nous lui jettions à la face les forfaits dont nous l'accusons.

Lorsque Me Wégimont disait, en sa présence, à lui qui assistait à toutes les audiences : « Montrez donc une ligne d'écriture vous adressée par Mme de Lognay ! » Quel coup de massue il nous eut donné s'il nous avait exhibé ces fameuses lettres qui sont aujourd'hui le pivot de son système !

Il avait confiance, a-t-il dit, dans l'issue de son procès et il croyait ne pas devoir produire ces documents pour le gagner...

Mais cette confiance a dû être ébranlée après les conclusions du Ministère public qui lui donnaient tort. Il confère alors avec son avocat qui envoie une note au Tribunal ; il ne lui dit pas qu'il a des pièces qui font bonne justice et l'argument du ministère public.

L'orateur commente ici les lettres du 5 janvier 1913 dans lesquelles Mme de Lognay invite Tixhon à venir chez elle avec le notaire Hault. Attitude extraordinaire, s'écrie-t-il, de la part de ce notaire qui se refuse à aller recevoir un testament.

Ce qui est plus extraordinaire encore, c'est l'attitude de Tixhon en présence de la prétendue lettre du 19 janvier dans laquelle Mme de Lognay, en proie à de tristes pressentiments, lui demande sa visite. Il n'y va pas; c'est parce que à ce moment, dit Me Neujean, Mme de Lognay allait se mettre à dîner. Mais une telle circonstance n'empêche pas un intime, un fils adoptif d'entrer.

Le billet, sans date, que Mme de Lognay aurait remis le même jour à Tixhon porte en lui même la preuve de sa fausseté ; Mme de Lognay y fait allusion au commissaire de police Barvais dont elle ne pouvait rien savoir à ce moment.

L'honorable avocat relève ensuite les contradictions entre les déclarations de Tixhon et celles de sa femme au sujet des relations que Tixhon prétend avoir eues avec Madame de Lognay.

A un moment donné Tixhon dit qu'il a cessé d'aller chez Madame de Lognay parce que le fil de la sonnette était cassé; c'est un conte à dormir debout et le Tribunal n'admettra pas qu'on lui dise des fables semblables.

Un jour Me Neujean plaidant le précédent procès déclare qu'il apportera à l'audience suivante des documents démontrant que Madame de Lognay sait écrire.

Me Neujean : « Je ne me souviens pas de cela ».

Me Cornesse : « C'est votre client lui-même qui le reconnait à l'interrogatoire sur faits et articles ; je vais vous lire le passage. »

Me Neujean : « C'est inutile, si mon client le dit c'est qu'il a la mémoire plus fidèle, mais si vous voulez démontrer qu'à ce moment je n'avais pas les lettres, c'est inutile car je le reconnais.

Me Cornesse : Et bien ! savez-vous quels sont ces documents annoncés par Me Neujean et qui ont été produits parce que ce dernier avait sans aucun doute dit à Tixhon qu'il était nécessaire d'avoir des écrits de Madame de Lognay ?

Ce sont des quittances de locataires pour l'obtention desquelles Tixhon a dû parcourir tout le pays de Fléron : il aurait eû à ce moment en sa possession des lettres qu'il n'avait qu'à montrer? Allons donc ! Dans une des séances de plaidoirie qu'il a occupées, Me Wégimont a fait une démonstration complète et détaillée de la fausseté des lettres en les rapprochant des événements auxquels ils font allusion. C'était capital. Je ne rappelerai que quelques uns des arguments. L'orateur met ici en relief l'impossibilité qu'il y a à son sens à ce que Madame de Lognay ait écrit une lettre du 24 nov. 1912, dans laquelle Madame de Lognay fait allusion à une visite du Notaire Varlet qu'elle aurait reçue ce jour là alors qu'il est démontré qu'il n'y est pas allé, il montre que la lettre du 15 août 1870, faisant allusion au gain du procès en divorce ne peut être vrai, puisque le jugement date du 26 mars 1870.

Les avocats des héritiers s'approchent du bureau du tribunal pour montrer la différence qui existe entre l'écriture et l'encre employée par Mme de Lognay en 1870-1873 et celles qui apparaissent sur les lettres de ces dates que produit Tixhon.

Me Cornesse tire argument des cahiers de notes récemment découverts....

A ce moment, M. le Président déclare les débats remis à l'audience de demain samedi. (K.)

Nécrologique

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Hector-Gaston CHARTIER

Epoux de Philomène DEGONHIR

Carabinier

tombé au champ d'honneur le 13 fév. 1916.

Une messe sera célébrée le lundi 5 février 1917, à 9 1/2 h., en l'église de SS. Victor et Léonard (Thier-à-Liége).

F. 17876

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Vital WATHLET

SOLDAT VOLONTAIRE

tombé au champ d'honneur à Dixmude et inhumé au cimetière belge à Adinkerke.

La messe d'obsèques pour le repos de son âme sera célébrée, en l'Eglise Collégiale de Huy, le lundi 5 février à 10 h. 1/2.

17919

Monsieur Th. THEATE, Directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail et Madame née DÉSIROTTE et leurs enfants Albert et Lucie, ont la profonde douleur d'informer leurs amis et connaissances de la mort de leur cher fils et frère

Monsieur Henry THÉATE

Lieutenant du génie

Décoré de la croix de guerre

Chevalier de l'Ordre de la Couronne

né à Liége, le 30 octobre 1893, mort au champ d'honneur le 19 décembre dernier.

Il n'a pas été envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Ixelles-Bruxelles, 166, boul. Militaire.

(f. 17992)

Les familles Dormal et Humblet, remercient vivement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Guillaume Dormal

Cet avis tient lieu de cartes de remerciements. r. 309

Warnant-Dreye, le 1 février 1917.

Mesdemoiselles HUBIN et la famille HUBIN, de Huy, ont la douleur d'annoncer la mort de leur chère et regrettée mère et grand'mère

Madame veuve Hubert HUBIN-NAMUR

décédée le 28 janvier, à l'âge de 88 ans.

Selon la volonté de la défunte, l'enterrement a eu lieu dans l'intimité.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Huy, le 1er février 1917. 17668

Madame BERCHTER, née Anna MASSINON, a la profonde douleur de faire part à ses amis et connaissances, de la mort de son époux regretté

Monsieur Guillaume BERCHTER

Employé à la Sté des Etablissements Fetu-Defize

L'enterrement civil au cimetière de Ste-Walburge aura lieu dans l'intimité, Lundi 5 courant à 10 h. Réunion à 9 3/4 h. rue Salamandre 5.

Cet avis tient lieu de lettres de faire part. f. 18082

FRANCE. — Mort d'un champion de boxe. — Bernard, champion de France de boxe poids moyen, vient de se tuer dans un accident d'aviation. Georges Bernard n'avait que 22 ans.

Il prenait à Pau, école de combat, ses «derniers galons», lorsque ses camarades virent brusquement piquer l'appareil de Bernard et s'écraser sur le sol. La perte de l'excellent boxeur est très sensible pour le sport pugiliste. Bernard, malgré son jeune âge, avait battu Meerins, Warner, Evenden. Badoud, Willie Lewis, Blink Mac Closkey ; il y a trois semaines, de passage à Paris, il avait fait une exhibition avec Bob Scanion.

SENEGAL. — Mort d'un potentat noir. — On annonce le décès à Dakar du potentat Baolba, chef de la tribu des Ouolofs. Il fut vénéré comme un saint, craint et respecté comme un héros. Sa mort, cependant, a paru mystérieuse et des bruits étranges circulent parmi les membres de la tribu.

D'une très grande famille indigène, Baolba avait renoncé à tous les droits de sa caste. Puissant, énergique, redoutable, il avait mis ses forces au service des petits et des humbles et guerroyait toujours pour défendre leurs intérêts. Aussi était-il vénéré. On attribuait à sa chevelure des vertus miraculeuses. Chacune des six nattes qui la composaient avait, à la croyance des indigènes, un pouvoir spécial, et en secret, ils les invoquaient.

La première guérissait les fièvres, la seconde préservait la santé, la troisième apportait l'abondance, la quatrième rendait les familles prospères et la cinquième rendait bons les méchants. Dans la sixième résidait toute la vigueur de Baolba et on raconte qu'une nouvelle Dalila parvint, par un coup de ciseaux rapide, à la trancher. Ainsi s'expliquerait, pour les Indigènes, la mort prématurée de Baolba, le juste des justes.

MODES DEUIL Maison Marck pont d'Avroy, 3

ON DEMANDE pour agrandissement d'usine

Un Hall en Fer

50 mètres de long. sur 40 mèt. de largeur ou de dimensions approchantes neuf ou d'occasion

complet avec piliers, ancrages, toiture, toutes pièces d'assemblage, chemins de roulement p. ponts-roulants de 20 m. de portée environ.

Faire offre avec prix et délai franco s. wagon départ à S. A. F. 31117 Bureau du journal. f. 18019

Les SPECTACLES

Théâtre du Pavillon de Flore

Samedi 3 Février 1917.

Bureau 7 1/2 —o— Rideau 8 h.

Madame Sherry

Dimanche 4 février, à 3 heures Matinée :

MADAME SHERRY

A 7 1/2 heures : **FAUST.**

Lundi 5 Février : MADAME SHERRY

Mardi 6 février : **La Favorite,**

B. 7 1/4 - R. 8 h.

Me Rambly. MM. Descamps, Closset, Grommen

REGINA LA REVUE

VEUX-TU DIS ? Immense succès A partir du 2 février

Scènes nouvelles - Ballet Bohémien. - Décor nouveau. - Costumes nouveaux.

En matin. à 4 h. Tous les soirs à 7 1/2 h.

4087

WINTER - VARIÉTÉS, SAMEDI 3 FÉVRIER et Jours suivants

Représentations de Gala

La Sacrifiée

Pièce en 3 actes de M. Gaston Devoré avec le concours extraordinaire de

Mme **Hélène Lefèvre**

du Théâtre du Parc de Bruxelles

M. **Rodolphe Verlez**

du Théâtre du Gymnase de Paris

20415

VEUX-TU, DIS ? Avec ses **Scènes Nouvelles**

Ballet, Décors, Costumes nouveaux

est sans conteste actuellement au **RÉGINA** le grand succès du jour. 4088

L. P.

LIÉGE-PALACE

Artistes en Représentation

Les ALDRIEL'S Création sensat. Trapèze volant et barres fixes.

HARY B

L'homme qui change de tête.

Ben-Ali Contorsionniste. **M. Ch. Rondelet** Ténor d'opéra.

AU CINÉMA :

La Belle au Bois Dormant

Féérie en 3 parties, accompagnée par l'orchestre. f. 22302

La Rose Rouge

Film d'art Gaumont, en 3 parties.

Comédies, Documentaires

- - Comiques, etc. - -

Les artistes passent tous les soirs et en matinée les Dimanches, Lundis, Mardis et Jeudis.

Les Mercredis, Vendredis et Samedis — *Matinée Cinématographique* —

L. P.

ETAT-CIVIL

LIÉGE. — DÉCLARATIONS DU VENDREDI 2 *Naissances* : 1 garçon, 2 filles. — *Décès*: Joseph Delincé, garçon de service à l'Université, 73 a. rue du Thier à Liége, 75, ép. Marnette.—Pierre Paredis, tail. d'hab. 40 ans, r. Sous l'Eau, 52, ép. Lecloux. — Léon Muller, typ., 39 ans, cour des Mineurs, 1, ép. Renard. — André Brambach, min., 38 ans, à St-Nicolas-lez-Liége, ép. Schroeder. — Jeanne Housset, s.p., 30 ans. à Wandre, ép. Labeye. — Marie Bergmann, s.p., 65 ans, rue Montagne Ste-Walburge, 123, ép. Janssen. — *Mariage du 1er* : Louis Boussa, veuf Mozin, secrétaire d'établissement industriel à Grâce Berleur et Marie Paul, s. p., rue Stéphany, 3.

FEUILLETON DU *Télégraphe* N° 96

Les Yeux qui s'ouvrent

par Henry BORDEAUX

QUATRIÈME PARTIE

VI

— Tu n'es pas fatiguée ? disait souvent Albert à sa femme.

— Non, non.

Pourtant elle ralentissait le pas. La sentant lasse, il s'apitoyait davantage sur elle, la chérissait avec cette tendresse qui entoure, qui baigne, comme la mer une île, celle qui en est l'objet. Enfin le cortège entra dans Saint-Martin, accompagné et quasi submergé par les troupeaux que l'on poussait à l'abreuvoir. C'était, dans le crépuscule, une marée lente de bœufs et de moutons. Les bergers appelaient leurs bêtes confondues. Autour de l'eau canalisée dans un tronc d'arbre, le rassemblement était plus compact. Mais ce désordre même était tranquille. La paix du soir descendait sur ce coin de montagne.

Une fois rentrés, Alberi interrogea Elisabeth :

— Maintenant m'expliqueras-tu ? En route, je ne songeais qu'à cela.

— Tout à l'heure, dit-elle, quand les petits dormiront.

VII

LES YEUX OUVERTS

Après le dîner que la communauté de fatigue rendit malgré tout cordial, elle emmena Marie-Louise et Philippe afin de présider elle-même à leur coucher. Un instant après, elle revint seule au salon où son mari, immobile devant le feu, attendait anxieusement son retour, et lui tendit deux lettres. Elle avait cette même expression de peur qu'il lui avait vue à la Chartreuse de Prémol.

— Lisez, murmura-t-elle. Quant ils dormiront, je reviendrai.

Il lut en premier lieu la lettre qu'Elisabeth avait reçue d'Anne de Sézery, et cette révélation d'un renoncement volontaire souleva en lui, comme une tempête les eaux mortes d'un lac, tous les souvenirs qu'il avait ensevelis dans son cœur. Un instant il fut courbé, ressaisi, emporté. Qu'était devenue celle qu'il n'avait pas soupçonnée capable d'un tel sacrifice ? La seconde lettre, adressée à Philippe Lagier, le lui apprit. Aux Indes, à Epiphany-School, elle remplissait un office de sœur de charité et trouvait là l'occupation de son âme excessive. Elle n'écrirait plus. Avec une intuition de femme, elle avait prévu, de là-bas, les résistances de son amant en face du bonheur, et le faisait avertir de l'apaisement qu'elle rencontrait dans sa nouvelle existence et du vœu qu'elle formait de savoir que son renoncement n'avait pas été inefficace.

Chez vous, l'incertitude peut durer toute la vie, disait-elle à sa rivale qu'elle accablait un peu de sa magnanimité. Albert haïssait l'incertitude, et il lui fallait choisir avant le retour d'Elisabeth. Les circonstances ne lui permettaient pas d'hésiter quand sa pensée bouillonnante cherchait une direction. Elisabeth, en refusant de devoir à une équivoque sa place reconquise, en restituant à Mlle de Sézery son généreux prestige dépouillé même des nécessités qui l'amoindrissaient, n'égalait-elle pas celle-ci en noblesse d'âme ? De quelle supériorité toutes les deux ne témoignaient-elles pas dans l'amour ? Ah ! l'homme, quoi qu'il fasse, est dans cette voie toujours dépassé, et s'il veut être jugé favorablement, il lui faut invoquer la suite de ses efforts pour créer quelque œuvre durable, quelque solide édifice : la passion ne le prend jamais tout entier ni pour toujours.

Le temps passait. Comment accueillerait-il Elisabeth ? Il ne pouvait que la prendre dans ses bras, lui restituer la confiance, la paix du cœur. Et même, il lui cacherait sa blessure. Anne lointaine, Anne perdue, Anne idéalisée par sa fuite, demeurerait dans sa vie comme une de ces divisions mystérieuses à qui l'on rend d'occultes hommages. Bien des cœurs d'hommes recèlent de ces idoles, et nul ne le devine à les voir affronter les jours. C'est le jardin secret de chacun. Il cultiverait à part son jardin secret plutôt que d'imposer désormais à sa femme le moindre doute, la moindre souffrance.

Il en était là de ses résolutions quand il vit devant lui Elisabeth. Elle était rentrée sans qu'il l'entendît. Vers la parole qu'il allait prononcer elle se tendait toute, le corps penché par l'inquiétude du visage comme une tige que le poids de la fleur fait ployer. Alors il prit les deux lettres et les jeta à la flamme. Ils les regardèrent se tordre, noircir, et se fondre, et, quand ce fut fini, il l'attira en essayant de sourire pour ne pas l'alarmer :

— Tu vois. Le foyer les a dévorées. C'est toi que j'aime.

D'une voix indistincte elle demanda :

— Elle ?

— J'ai tant de pitié pour elle !

— Rien que de la pitié ?

— Oui.

C'était le cruel tombeau qu'il donnait à Anne de Sézery.

Mais elle le fixait de ses yeux interrogateurs, de ses yeux immenses, et ce regard le gênait. Il le sentait qui pénétrait en lui comme une pointe aiguë. Elle avait trop réfléchi, trop souffert, trop vécu ces dernières années pour ne pas découvrir ses pensées les plus profondes. Conquis, subjugué par cet effort dont elle portait la trace émouvante, la ciselure, par lequel pierre à pierre elle avait reconstruit leur foyer dévasté, il eut peur de lui mentir, et, lui prenant doucement le visage entre les mains pour le rapprocher de lui, il lui dit de tout près :

— Elisabeth, ne me regarde plus ainsi. Oui, cette lettre d'Anne m'a fait mal. Mais c'est passé maintenant, je te jure. Avec elle, quel que fût son amour, nous marchions vers la mort. Avec toi, c'est vers la vie.

— Mon Albert !

— Quel chemin nous avons parcouru pour revenir à notre point de départ !

— Je suis si lasse.

Il appuya le cher visage à son épaule.

— Là, je suis bien, dit-elle, s'abandonnant.

Sa peine, sa lourde peine n'avait pas été inutile. Elle avait rétabli l'unité de la famille dont elle avait la garde. Si douloureusement elle avait appris que nous sommes beaucoup plus responsable des petites choses que des grandes où les circonstances ont plus de part, et que c'est à nous, jour à jour, à fixer la chaîne, facile à briser, de notre bonheur. L'avenir lui devait des compensations. L'illusion de sa jeunesse, elle n'avait pu la maintenir. Mais elle comprenait mieux, et lui avec elle, la résistante force des tendresses humaines lorsqu'elles sont soutenues par une promesse sacrée et par le lien visible des enfants. Avec une énergie insoupçonnée d'elle-même, elle avait accompli l'œuvre la plus difficile, une reconstruction. Et cette œuvre, en la transformant, l'avait rendue plus digne d'être aimée, plus achevée dans son intelligence et sa grâce. Par ce courage à longue échéance comme par sa jeunesse elle triomphait de sa rivale, et, enfin libéré, il le reconnut.

— J'ai appris à t'aimer, dit-elle.

— Ma femme.

Ce mot, pour Albert, contiendrait son cœur désormais, et les yeux qui peu à peu s'étaient ouverts sur la vie, il les ferma avec ses lèvres.

Paris mai 1906 — novembre 1907.

FIN.

Demandes d'Emplois

Dlle sérieuse cherche pl. dans pt commerce et ménage ou autre emploi analogue. S'ad. R. Toussaint Beaujean 41, Liége. R.238

Employé-comptable cherche occupat. Réf. sérieuses. Ecr. N.P. 28 Télégr. R.90

Soldat-tavalide, réformé, désire emploi de garçon de bureau ou magasin, aide-comptable diplômé., 33 r. des Glacis 33, Liége. R.275

Serv.-cuisin. honnête ch. place dans petit ménage. S'adr. r. des Carmes 21, entre 6 et 7 h. f.17561

Jeune dame sérieuse demande place commerce de gros ou aut. Externe. Bonne référ. A. M. 32. R.279

Tailleuse-lingère demande journées ou ouvrage ch. elle, neuf et réparations. Ecrire T. V. 15, Télégraphe. R.300

Jeune fille hon. 25 a., franç.-allem. dem. pl. bur. ou comm. Télég. R. P. 5. f.17886

Jeune homme 25 ans, cherche place 1er domestique ou dom.d'intérieur, s'ad. Em. Xhenseval-Libois, à Ouffet f.17741

Dame ag. m., b. fam. plus. an. même mais. p. dir. mén. et élev. enf. ch. pl. ville ou camp., haute référ. S'adr. rue Neuve 50, HUY. 17901

Servante 20 a., dem. place sérieuse. Référ. Ecr. B. S., bur. journ. f.17963

J. fille hon. conn. fl. all. b. cert. dem. pl. fille quart. ret. soir ou analogue. S'adr. Y. Monseur, r. Moray 76. f.17968

Chef de travaux cherche place, connais parf. le franç. et all. Ecr. bur. Télégr. A. B. C. 1, avec offre de journée. 3450

J. f. 23 ans, dem. pl. serv., r. Biez du Moulin, 41 Ougrée. 2745

Cuis. exp., b. rens., dem. pl. de suite dans b. mais. S'ad. 130 rue des Wallons. f.18056

Serv.-cuisinière dem. place, b. référ. S'adr. quai de Fragnée 28. f.18038

Jeune fille 26 ans, dde place servante, retour le soir. S'adr. 34 rue Léopold 34, entre 9 et 11 h., sonnez 4 fois. f.18045

Bon cordonnier dem. journées ou 1/2 journ. S'ad. r. Malgarni 85, Tilleur. f.18060

Bonne tailleuse dem. journée ou place de fem. de chambre dans bonne maison, 281 rue Mont. Ste-Walburge, 281, Liége. f.18070

Veuf, père de fam., 3 enf., bon. instr. dem. place quelconq. Offre F.G. 72, bur. journal. f.18071

Servante-cuisinière et fille sachant la cuisine dem. place r. Lesoine 18. f.18058

INSTITUT NORMAL
Dem. Progr. Gratuit
20702

Serv.-cuis. bien au courant, peut se présenter 64, rue du St-Esprit. f.18007

On dem. serv.-cuis., mén. 2 pers. S'adr. 10-4 h., rue Eugène-Simonis 1. f.17986

Chaussures. — Dem. Dlle pr le commerce et aider au ménage, r. Féronstrée 15. f.17976

On demande pour propriété campagne, 15 kil. de Liége, jardinier marié ss enfants, connaissant à fond son métier, surtout la taille des arbres et rosiers. Inutile sans références de 1er ordre. Gage, logement, éclairage et chauffage. Ecrire en indiquant prétentions: M. A. no 100, bur. du journal. f.1794

On dem. une servante de 20 à 25 ans, 7 rue St-Léonard 7. f.18057

On dem. serv. 35 à 50 ans, act., pr s'occuper d'une vieille pers. rue St-Nicolas 162, Liége. f.18039

On demande pour restaurant bonne servte connaissant le service de table, r. Gérardrie, 25, Liége. f.18040

On dem. pour envir. Liege, voyageur à la commission, désirant s'adj. quelqu. articles. S'adr. r. Sylvestre. f.18042

Coiffeur dem. demi-ouvrier sachant un peu de postiche, et un fort apprenti, 352 rue St-Léonard 352. f.18052

On dem. serv. cuis. bourg. av. référ. sortie ts les dim. Gant, 12 rue Université, matinée. f.18051

Demande de suite une garnisseuse et un demi coupeur au courant de la fabrication. Ressemeleurs du Petit Paradis, Avenue Blonden 82. R.306

On demande servante sachant bien lessiver et repasser, munie de bons certificats, 9 rue St-Remacle 9. f.17976

On dem. servante, 11 r. Cathédrale 11 3452

Coiffeur dem. ouvrier 74 rue St-Séverin. 74. f.18064

On demande des ouvrières honnêtes de 16 à 18 ans ainsi qu'une 1re ouvrière capable de diriger un atelier. Références sérieuses seront exigées. S'adr. rue Grandgagnage 14 au fond de la cour, le samedi de 2 à 5 h. 4091

- Maisons - Appartements

Quartier à louer, quai Sur Meuse, 5, 2e étage. R.296

Belle Maison av. jard. à louer 64 Rue César-Franck 64. S'adr. Rue des Guillemins 113. f.17043

Jolie mais. rentier tles util. cour et jardinet, 5 min. centre, à vend. 29 rue Boverie. Facil. paiem. f.17664

A 1er, Mais. Quai Fragnée 66, élect., gaz, **chauf. cent. S'ad. quai Fragnée, 68.** f.11624

On cherche à louer ou reprendre bail

Maison de commerce au centre, CARRE de préférence, écr. init. A.B. 47 f.17826

A louer, Maison rue de Hesbaye, 226, avec atelier, pour entrepreneur ou petit industrie s'ad. pl. Bons-Enfants 14. f.9472

A louer : Superbe appartement français, 2 gaz, électricité, eau, cave, utilités au 1er étage. 5 pièces. Pharmacie Marchin, rue St-Hubert. 20 f.17584

Rue Hullos, 70

A louer, jolie maison de rentier, toutes utilités, serre, jardin, ch. de bains, 2 gaz, etc. Conditions avantag. S'ad. 8, Rue Forgeur. f.11315

A louer p. gu. r. Goffin 6-8, petite maison 25 fr. ; Ecurie et 1er étage 15 fr. ; Hangar fermé 8 fr., s'ad. Place St-Jean 3 Liége. f.17381

On cherc. mais. commerce au carré Pont-d'Avroy, pl. Théâtre ou pl. Verte pr Sept. oct. bur. journ. T.H. 13 f.17713

Appartement garni au 1er avec cuisine. Libre de suite, r, Léopold, 26 f.17778

MAISON A LOUER rue Trappé 13, s'adr. rue Louvrex 48. f.17662

MAISON de campag. à vendre ou à louer, 3 cav. 6 pl. rez-de-ch., 1 mans., 1 1/4 verge d'assise, située Grand'route de Milmort à Visé (10 minut. vicinal). S'ad. G. Bodson-Boulet, à Heure-le-Romain. Libre le 1er Mars. R.309

Rez-de-ch. 5 pl. ou Maison à lr r. de Hesbaye 81. Une Maison moderne 10 pl. cave, jardin, rue Wacheray 30. S'adr. rue Vieux-Mayeur 34. f.17982

Belle MAISON d'employé à louer, 6 places à feu. Prix de guerre : 30 frs. 70, r. du Haut-Pré (eaux et gaz à l'étage). R.285

Durée guerre Rez-de-ch. [mag. garni] 60 fr. à 1er mensuell., rue Ste-Marguerite, 20 f.17608

MAISON de rentier à vendre quartier du sup Ecr. bur. Télégraphe O. O. 25 R.103

Passage Lemonnier

A louer Maison no 52 et Appartement. Pour visiter s'adr. au chef-garde. f.17362

A 1er pr g. 5 et 300 fr. mais. r. de Joie 116 bis r. de la Raine, 9 et 13. S'ad. 3, r. du Parc. f.17383

Outils de sculpteur à vend., s'ad. de 5 à 7 h. **rue de la Montagne,** 6 r.292

A Vdre déchets de papier. Ecr. T.R.T. Télégraphe. r. 288

VOLAILLES - LAPINS ttes races. Rutabagas 12 f. Betteraves 11,50 100 k. rendus. Dame, rue Fétinne 16, Liége 3264

CHAUSSURES
L. JOIRIS
10 r. de la Cité, Liége
Gd choix **Chaussures hommes, très fortes** pour la marche. Gd assort. d'articles fourrés. 4058

Gr. choix de harnais d'occ. pr bœufs, chevaux etc. r. Sous l'Eau 15, Liége. f.17336

Gros Bœufs de trait à vendre 48 r. Vinâve, Grivegnée. 2734

Stock couvertures laine
Séquaris, 19, rue Féronstrée. 4073

Achats & Ventes de bijoux d'occ. argent, dentiers au plus haut prix, rue Ferdinand Henaux, 1. f.18962

A vendre de suite. Installation pour boucherie-charcuterie, compr 2 étalages marbres, 1 comptoir, 1 bloc, 1 balance, outils, etc., s'ad. rue Fouarge 24, Huy. 17914

Encens à vendre, Maison Marganne-Fonbonne, rue Pont-d'Avroy 44. f.16708

BOUCHONS.-Usagés Champagne, Bordeaux et autres, payés haut prix avant clôture d'achat. S'adr. de 2 à 4 h. r. Natalis, 80. f.17379

A VENDRE
Chariots chêne, état neuf, à jantes de 11, pour 4 ou 5 chevaux DAWIR frères à Faimes lez-Waremme. f.17885

Timbres-poste Suis acheteur de **VIEUX** timbres de Belgique.
Spécialement :
Epaulettes neuves et oblitérées et cinq francs de Léopold II. Ecr. P. A. 100 bureau journal R.302

Lapins races diverses, à vendre, rue du Pont, 9, Jemeppe. f.17916

Suis acheteur
POIVRE en GRAINS
Comptoir LÉGIA
fournitures pr Ravitaillements, 62 Boulevard d'Avroy 62, Liége. 4018

On désire acheter d'occ. MOTEUR à gaz de ville ou gaz pauvre 15 à 20 chevaux. Sté E. Heintz, 22 rue Navette 22, Liége. Inutile faire offre si pas état neuf. f.17955

On dem. Savons *Sunlight, Triumph, Struyvers.* Ecrire E. B. 112, Télégr. f.17375

Au plus offrant
Immédiatemt. dispon.: 5000 kil. carb. soude Solvay 98 %; 2000 k. carb. Carythe; 100 k. carb. magnésie. Faire offre A. S., b. journal f.17387

A vend. : Comptoir, Marbre, Étagère, Rayon, état neuf, rue Ferrer 131, Seraing. f.17995

On désire acheter **Torréfacteur à café.** Ecr. bur. Télégraphe : W. Q.

COB anglais, très b. trotteur, sans défaut, à vendre av. harnais et voiture neuve à capote Ecr. bureau journal, initiales : B. X. f.17947

Meubles de bureaux à vendre 2 rue St-Jean-Baptiste de 9 à 3 h. f.17972

Soldes de luxe
UNIQUE à LIÉGE
J'ai l'avantage de faire savoir que j'ai reçu pr dames un très beau choix de Chaussures de gd luxe, fabrication d'Iseghend, et pour Homme un riche lot de la célèbre marq. «Kingal». Egalement fortes Bottines de chasse. Toutes les chaussures sont garant. tout cuir et cousu-main et fabriquées avant les événements, vendues à des prix défiant toute concurrence. f.17171
Edmond DEMARCHE
4 RUE D'AMAY 4
Pont d'Avroy :: ::

Poivre, Piment, Pudding, Savon et Chocolats, 3, r. de Seraing 3, Liége.
Entreprise de camionnages. f.18044

A vendre beau poney, r. Michel Servet, 222, Seraing. f.18066

A vendre 2 chèvres pleines, Frédérick Dukesnoy, 113 rue Trou-Souris, Bois-de-Breux. f.18053

Occasion. 15 c. savon en poud. Loops, ancne fabricat. à 155 frs la caisse, H. B. Mathieu Durasse, pl. du Martyr, Verviers. 4090

Savon extra lessive à 0.70c. Savon toilette à 1 f., place du Parc 3

SOLDE Chaussures de luxe pr homm. et dames. Beau choix Guêtres pr dames, rue du Rêve 5 (r. Cathéd. 3448

PLUS DE VOLEURS
A vend. Chien groenendael dressé, vrai luxe Pédigré, garde et attaque terr. 22 pl. de Fagnes. Voltem. 3451

Occasions

On cherche d'occ. gr Larousse et Larousse Médical illustré. Ecrire A.R. Télégr. R.278

Occ. Magnifiq. Buffet et table en chêne à vendre — pressé — et objets div. antiquités. L. B. 24. R.280

On demande à achet. d'occasion Voiture de luxe pour 4 ou 6 personnes, Delmotte, rue de la Justice 8, Liége f.17964

On cherche occ. Vélo F.N., acatène, modèle récent, bon état, Ecr. avec prix MERCIER, Orneve. f.17889

Commerces à remettre

A remettre Ebénisterie bien outillée, avec spécialités et clientèle industrielle. Ecrire J. 100. Télégr. f.17971

Objets Perdus

Perdu chien noir, genre Malinois, récomp. rue Kinkempois, 13, Liége f.17970

Perdu petit chien Papillon noir, poitrine blanche, nom Gamin. Rapporter c. récomp. rue Pasteur, 14. f.18068

B. réc. à qui rapport. sacoche brune en cuir, perdue mardi entre 7 et 8 h. au Cinéma Américain. Adr. : 19 r. Université. f.18059

Perdu mardi soir env. pl. St-Jacques, grand col renard noir. Rap. contre récompense 14 r. St-Jacques. f.18061

Chien berger Groenendael à vendre r. Ste-Marguerite, 14. f.18064

Capitaux

CAPITAUX à placer sur hypothèque
Facilités de rembourst
C M H Rue Léopold 25 - Bruxelles
15127

Enseignement

Langues modernes. — Leçons et répétitions par docteur en philosophie et lettres. Ecr. au bureau du journal: P. H 6. R.205

Professeur de chant, théorie et pratique, ét. du répertoire, leçons, prix modérés. Ecrire : T.M. 12, Télég. R.204

POUR CAUSE DE DIVORCE

Lundi 5 Février 1917, à 2 heures

Il sera procédé par le ministère de l'huissier L. CLOSSET, à la

Salle Vaessen (Au Pont — Neuf).
55, quai des Pêcheurs, à la

Vente de Meubles

consistant en salon Louis XVI garni de soierie brochée avec table assortie. Jolie salle à manger en chêne style renaissance. Belle chambre à coucher en chêne, garderobe à glace, armoire à glace, lavabo, grande glace, table de nuit à colonnes, lit avec ressorts à double face. Une 2e chambre en 4 pièces avec garderobe à glace, lavabo, table de nuit, lit ressort. Une 3e chambre à coucher en noyer, en 4 pièces, buffet, armoire, garderobes, lavabos, lit ressort, table de nuit, armoires, tables, chaises, rideaux, poêles, cuisinières, lit-cage, literie. Divers, coffre-fort, montres, chaines, vaisselle et quantités d'objets dont le détail serait trop long.

10 p. c. pour frais.

Louis CLOSSET, huissier, 10, rue Tête de Bœuf.

Avant la Hausse **Cigares** **Avant la Hausse**

Vente directe (par mille) aux particuliers d'une forte partie de cigares, de fabrication ancienne, 20 p. c. moins cher qu'en fabrique. Goûter ou demander échantill. Bureau Comm. et Ind., rue des Anglais, 2, Liége. 20521

V. Habran et F. Gillard
RUE DE HUY, LIÉGE-LONGDOZ
Soudure Autogène
de tous les Métaux
Fonte, Fer, Bronze, Cuivre, Acier Coulé, etc.
Réparation instantanée par la Soudure de toute Pièce de Machine
Vente d'installations complètes pour soudure et découpage.
— Chalumeau-coupeur et Accessoires. —
Chaudronnerie rivée et soudée.
R196 Réservoirs - Tuyauteries.
Spécialité de urnes pour Soupe Communale.
Dépositaire des Epurateurs d'huile à séparation d'eau système Verna et Dery.

Suis acheteur : Fortes parties ALLUMETTES Soufrées et paraffinées. Faire off. D.F.C., publicité Decerf, Bruxelles. 19018

Avec Freigabe — SAVONS VERTS SPÉCIAUX
Stock 15.000 k. d'sp.
INCOMPARABLES - GÉLATINEUX-RÉCLAME pour COLPORTEURS
SIMPLEX — Croix d'Honneur
Savons en poudre le Meilleur
DELSA, 27, Bd de la Sauvenière, Liége, Dem. Agents

f.18331

Départ des Chômeurs

Avis aux Comites, Communes, Œuvres, Commerçants, etc.

Gr. choix de confections et tissus pr hommes

PRIX AVANTAGEUX. - **Rue des Eburons, 49, Liége.**

DIVERS

Mme NEMERY
accoucheuse de prem. cl. Consult. t. l. jours avant midi sauf vendredi et samedi, rue d'Académie, 33, Liége Méth. gar. antis. 1903

Mme WUILLE
accoucheuse de prem. classe, Rue Varin, 33. Consultat. ts les jours. 3 18

Mme ARNAULY
Accoucheuse, rue de Sclessin, 41, Liége. Pension, consultation tous les jours. 3197

Mme CROMPS
accoucheuse de 1er cl. r. Paradis 134. Consul. tous les jours f.14 480

MAISON D'ACCOUCHEMENT
BURNAY
Fondée en 1890
59, RUE VARIN, 59
Mme Burnay reçoit ts les jours. Consultat. [3 0

E. DEDRICH, sage-fem. de 1re cl. r. Mandeville, 30, Cons. de 9 à 5 h. mardi et jeudi jusq. 1 h 3 05

Savons mous. Briques. Poudre et Toilette, Vinaigre. Miel pur et artificiel. Craie. Vins en barriques. Lait condensé. Boites en fer blanc, etc, etc.
J. Legros, courtier, 18, q. de la Dérivation, Liége. Maison fondée en 1902. Grands magasins gratuits. 4054

Timbres en caoutchouc Gravures - Encres 127 r. Féronstrée 127 4101

Huy, Andenne, Namur Charleroi et vice versa Départs : 4.30 Bi-hebdomadaire Messageries
BALAK
Rue des Chapelains, 2
Maison de commerce, rue de grand passage, disposant d'une belle vitrine demande marchandises en dépôt. S'occuperait de la vente. Bur. Télégr. écr. N. A. 3. f. 17949

MACHINES à ECRIRE COPIES
Prix modérés
186 r. des Vennes 186 f.17837

Tabacs au prix du gros

	Le 1/4 de kil.
Maryland	1,50
Maryland supérieur	1,75
Porto-Rico	1,50
Porto-Rico supérieur	2,—
Richemond	2,00
Fleur de Roisin	2,—
Roisin ordinaire	1,50
Roisin supérieur	1,75
Roisin court	0,80
Semois ordinaire	1,50
Semois supérieur	1,75
Florida ordinaire	1,50
Florida supérieur	1,75
Déchets de Tabacs	0,30

A LA
Comp. des Tabacs
13, rue Souverain-Pont, 13

AVIS. — Comme nous n'avons pas de succursale ni de dépôt à Liége, autre qu'au n° 13, de la rue Souverain-Pont, nous prions les personnes désireuses d'avoir nos produits de bien prendre le numéro et l'adresse, pour éviter toute erreur. 20302

Traitement de la Hernie
et de l'Eventration
par les bandages Couturier.

Je reçois tous les Dimanches, à Verviers, de 9 à 3 heures ;
Tous les jours, rue Monulphe, 83, derrière la Caserne St-Laurent ;
Le 31 courant, à Bruxelles, rue de la Rivière, 54 (Gare du Nord). 1952
VOIR ANNONCE DU DIMANCHE

Spécialité de Cuisinières Majolique
A. LACROIX-PAUCHENNE
132, rue St-Gilles, 132, Liége 3309

Pont de Wheastone et Condensateur sont demandés d'occasion. Ecrire : 3, rue Monulphe, Liége. 4032

RAVITAILLEMENTS & GROSSISTES
Savon autorisé : pour 96 frs.
100 doubles briques à 180 gr. 1re qualité extra-dur et 100 br. vér. poncine p. les mains. American Soap, Prima brun extra Re.n. par forte partie. RUE CURTIUS, 13 4070

Sommes Acheteurs : PATES DE POMMES
Ttes quantités. - Adr. condit. et échant.
5, rue du Pont de la Carpe, Bruxelles (Bourse)
Sommes Vendeurs
1000 c. lessive Renard, 39 fr. la c. - 1000 c. Astra, 37 fr. la c. - 1000 c. lessive Concordia (Monopole) 29 fr. la c. - 1000 c. Amidona, 53 frs la caisse. 19030

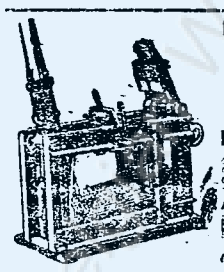

BRIQUES
Presse à levier
actionnée à —:— bras d'homme —
Presse à Moteur,
produisant 30.000 briques par jour.
ATELIERS
Edouard de Saint-Hubert
à ORP-LE-GRAND
4039

Toujours Disponibles :
NOUILLES
Blanches - Demi-grises - Jaunes
— (FABRICATION UTORISÉE) —
4, Boulevard Révision, 4, Bruxelles.

Transports - Camionnages.
Fort cheval et camion, (prix modérés)
S'adresser H. Wilmotte, rue Jean d'Outremeuse, 9 f. 15340

BRASSEURS Demandez notre COLORANT BOCK LIQUIDE CONCENTRÉ, A Fr. 1.60 le kil. en fût de 100 à 300 kilos. 19029
Etablissement **FRIDIS,** 84, r. de Bathiémont BRUXELLES.

ALLUMETTES, 500 Caisses
PARAFFINEES et SOUFREES, à vendre. Prix avantageux. — CRISTAUX de SOUDE POUDRE DE SAVON. — BOULEVARD JAMAR, 51, BRUXELLES. 19019.



AVIS AUX FERMIERS
JE SUIS ACHETEUR
D'ŒUFS FRAIS
Première qualité en gros
75, RUE CATHÉDRALE, 75, LIÉGE.
F. 17292

«CONFIEZ» votre comptabilité à l'ENTREPRISE COMPTABLE
" PIGIER "
6, AVENUE BLONDEN, LIÉGE
vous réaliserez une ECONOMIE de temps et d'Argent
L'Entreprise envoie un Représentant sur demande 17220

Grand Disponible **SAVONS** Genre Marseille, en briques, genre Sunlight et Mou.
— EN —
DEFAWE-DELLEVAUX
RUE NEUVICE, 43, LIÉGE 3329
Spécialité de Laines - Denrées Coloniales

VENTE DE MEUBLES
Rue du Mouton Blanc, 4, continuation de la vente de la main à la main d'une grande quantité de MOBILIERS de luxe et ordinaires tels que:
20 chambres à coucher de Style L.XV, L.XVI, Empire et Moderne en chêne noyer et acajou.
15 Salles à manger de style L. XIV, L. XV, Renaissance et Moderne en chêne et noyer.
Divers mobiliers — de — **Bureau et Cuisine, Literies** de tous prix. - 2 voitures et 1 berceau d'enfant.
Occasion sensationnelle unique à Liége.
20 p.c. en dessous des anciens prix de fabrique.
Rue du Mouton Blanc, 4, Liége
[PONT D'AYROY] 4025

M. Coclet Cuirs, Peaussaries. - Fournitures p. chaussures
26, rue du Jardin Botanique
f 18047

SAMEDI 3 FÉVRIER
Ouverture, rue St-Gilles, 91,
LIÉGE, d'un magasin
Meubles Fantaisies, objets d'Art
Spécialité Objets pour Cadeaux.
4049

MAISON DE TEMPERANCE
RUE DU PERRON, 13, LIEGE
(Derrière l'Hôtel de Ville)
DINERS A FR. 0.85
Servis de Midi à 2 heures
CAFE, LAIT, CHOCOLAT
R. 135

Maison DUCHESNE
AVENUE DE LA GARE, 3
— STATTE - HUY —
DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL DU «TÉLÉGRAPHE»
PUBLICITÉS
DÉPOT: Batteries "Ma Jeannette", Lampes de Poches et Accessoires
Briquets, Bougies, Etc.
Quittances Postales, fr. 2.50 le 100.
Gros. - Détail.
TIMBRES CAOUTCHOUC

Voulez-vous faire une publicité fructueuse dans une feuille très répandue dans le Limbourg ?
Adressez-vous au journal hebdomadaire
De Bode van Limburg
Le seul journal de la Prov. de Limbourg - On reçoit les annonces - au bureau du *Télégraphe*

TRADUCTIONS R.288
FRANÇAISES, FLAMANDES & ALLEMANDES
par Traducteurs de Profession.
POUR CONDITIONS ET PRIX ECRIRE S. S. 3, Bur. Journal.

Librairie -:- Papeterie -:- Imprimerie
Ovide PINCHART
— AMAY —
Dépositaire du Telegraphe
Pour la publicité, s'y adresser.
R. 26

Institut Normal
QUAI D'AMERCŒUR 51
Comptabilité - Sténo - Dactylo - Langues
PRÉPARATION A TOUS EXAMENS.
SUCCURSALE A SERAING 20704

Jeune femme cherche place de servante tout faire, quartier ou journée. S'adr. rue Entre-deux-Ponds 9, ch. M. Taille, au 2me. f.18067

Jeune fille 21 ans, dde place fille de quartier ou aider ménage, rue de la Baume 126, Lize-Seraing. f.18072

Jeune femme cherche quartier ou journées, r. Libotte 1. f.18073

Dame Ve 33 ans sach. b. cuisine bourg. dem. pl. dans poste allemd. Ecr. A. C. 33, bureau journal. 3453

Jeune fille 20 ans, ch. place servante ou fille de quartier, s'ad. rue de la Montagne 29, Seraing. f.18063

Offres d'Emplois

On dem. forte fille à tout faire conn. cuis. bourgeoise. Bon gage. R. des Vennes, 172. f.17873

On dem. un bon coupeur pour tabacs. Ec. A. B. R., bur. journal 4030

On dem. fille pour nettoyer et aider commerce, sach. flamand. Sonnez entr. Ind. rue de Bruxelles 15, Liége f.18039

Dem. servante, 11 rue des Airs 11. 2751

A 1re mais. av. ann. et jard. r. Académie, 60. Pr. g. Cond. 18, rue Fabry f.17859

On cherche pour août prochain maison de préfér. centre de la ville, écr. prix. J.B.D. bur. journ. R.298

MAISON A LOUER 3, Rue Jonruelle, 3. f.17532

P. à terre garni à louer gaz, r. Regnier Poncelet 41. f.18055

600 fr. Jolie maison rentier ou employé, rue Hullos 135, visible : merc. jeudi, samedi de 2 à 4 h. s'y adr. f. 18054

A LOUER, belle maison rentier, petit jardin, 2 entrées, 3 min. Gr. Poste. Prix de gu. s'adr. r. St-Adalbert, 2. f.176

A 1er pied à terre, gaz, Thier de la Fontaine 32. f. 18050

MÉNAGE s enf. cherche à louer appart. 3 places, 1 gaz, 10 à 15 fr. prix de guerre. Ecr. R.G.S, bur. journal, r. 310

A louer, au Centre, en tout ou en partie, entresol conven. pr bureaux [6 pièces]. Rue Pont d'Avroy, 25. Visible de 12 à 2 h. R.232

Mais. ou R.-ch. com. à 1er r. St-Gilles 194. f.17312

B. Quartier garni à lr rue St-Jacques, 1 f.17798

ON cherche louer, en vil., beau Pied-à-terre, 2 à 3 pièces modeme, bien meublé Ecrire bureau journal, J. D. M. 7. f.17903

On cher. pied-à-terre Ecr. avec prix M.R.70 Télégr. R.304

On demande Pied-à-terre, bur. Télégraphe E. V. 60. f.17950

A louer centre, Appt français 7 pièces, 1er étage.
A vendre Petites Maisons Prix avantag. S'adr.: Caganus, archt, 162 r. de Fétinne. f.17670

Ventes et Achats

A vendre
Voitures Buggy, Victoria, Dog-cart, etc. Rue Billy, 6. Bon.-Femme. f.17689

On dem. à acheter d'occas. CHARRIOT plat, très bas, 4 petites roues acier. Ecr. J. S. 42, Télégr. R.291

Bouchons On ach. à prix Bouchons neufs et usagés. On paye v. bouchons à vins 5 fr. le kil. R. Panaye. 2, Liége Guillem. f.15464